

«Lorsque nous juxtaposons le débat actuel sur la croissance économique et la notion de développement humain, notre première impression est que ces deux concepts appartiennent à deux mondes différents, qu'ils n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. C'est comme si la mort du socialisme réel coïncidait avec une sorte de 'revanche' de Marx. L'économie règne en maître, détermine les choix politiques et les limites de l'action sociale. Et la liberté de marché apparaît comme une idéologie dominante, favorisant la concurrence et un individualisme excessif et narcissique qui assimile la sphère des valeurs aux diktats de l'efficacité.»

Fernando Henrique Cardoso (Président du Brésil), in
PNUD (1996) : *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, p 49.

PREMIERE PARTIE

Cadre théorique et méthodologie

Cette première partie campe le cadre théorique et méthodologique. Elle essaie de montrer les problèmes auxquels l'éducation, en général, et l'enseignement, en particulier, sont confrontés au Sénégal.

Elle s'efforce de relativiser les approches théoriques élaborées par la Banque Mondiale, par les institutions (financières) internationales, et par leurs experts, les solutions qu'ils préconisent pour la définition et la mise en oeuvre de '*Stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion de l'éducation en Afrique subsaharienne*', en vue notamment de la '*Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal*'⁽¹⁾.

Ces approches et ces solutions sont confrontées avec les analyses élaborées dans le cadre des sciences de l'éducation afin d'en déterminer la portée et les limites pour mieux diagnostiquer les difficultés que rencontrent l'enseignement, en vue de proposer des indicateurs relativement simples à élaborer que les décideurs pourraient facilement intégrer dans leurs tableaux de bord, et qui puissent permettre de rechercher plus d'efficacité et plus d'équité dans le pilotage des systèmes d'enseignement.

Au plan méthodologique, à défaut d'une approche longitudinale, la méthode des cohortes reconstituées est utilisée. La Faculté des Sciences et Technique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar en est le terrain d'application.

INTRODUCTION :**REPERES**

«Notre époque se meurt de ne plus croire en une idée qui la transcende.»
Jules Lachelier, philosophe français (1832-1918)

1968-1990, tout comme l'analyse des faits sociaux, l'analyse des phénomènes éducatifs semble avoir beaucoup évolué au cours de cette période. En effet, après le tumulte de mai 1968 dont le lointain écho est encore de temps à autre perceptible, le monde paraît repu de théories, surtout de théories révolutionnaires. Les années 80 ont alors été toutes dévolues aux réussites managériales et financières, du moins, en apparence.

Aux lendemains des mouvements estudiantins de mai 1968 en Europe, comme en Amérique et en Afrique, dans les années 70-80, les étudiants voulaient plus de justice sociale. Tout au long de leurs années d'études ils luttèrent ou apprenaient à lutter pour les classes laborieuses. Ils se voulaient les alliés de la classe ouvrière. Ils avaient aussi des référentiels théoriques sur lesquels ils s'appuyaient pour nourrir leurs réflexions. Avec Marx, Mao, Trotsky '*et compagnie*', il y avait eu Herbert Marcuse et '*les nouveaux prophètes d'alors*'. Les années d'études étaient aussi des années d'apprentissage politique pour une jeunesse qui voulait refaire le monde. Pour les étudiants d'alors, au bout des études, avec ou sans diplôme, un emploi leur était garanti.

Dans les années 90, les étudiants semblent avoir peu de souci de la justice sociale. Ils sont plus préoccupés par le sort inexorable qui les attend : le chômage. Toutes leurs luttes ont un seul leitmotiv : survivre. Plus besoin de maîtres à penser, si ce n'est quelques bons orateurs. Plus besoin d'étudier outre mesure pour obtenir le diplôme; cependant, le curriculum vitae souvent réclamé par les employeurs tient compte tout à la fois des expériences professionnelles et des diplômes. La teneur du discours a changé.

Pour la génération des années 80-90, au bout des études, avec ou sans diplôme, trouver un emploi est incertain.

Avec les difficultés liées à l'insertion professionnelle, la jeunesse d'aujourd'hui semble avoir d'autres préoccupations que celles des aînés.

Si la teneur du discours des étudiants a changé, celle de la société hors des campus semble, elle aussi, connaître d'importantes mutations. C'est ainsi que, dans la société civile, hors de l'université, les façons de s'exprimer et d'aborder les problèmes aujourd'hui semblent fort différentes de celles d'il y a cinq ou dix ans à peine. Il y a cinq ou dix ans à peine, jusqu'à l'effondrement du mur de Berlin en 1989, en Europe comme en Afrique, il était de bon ton d'avoir comme référence la lutte des classes. Il y avait une classe ouvrière et ses alliés. Il y avait une classe révolutionnaire avec ses théoriciens, ses partis politiques. Ils étaient l'histoire. Malgré les régimes du parti unique qui prévalaient en Afrique, il y existait des partis qui se réclamaient de l'idéologie marxiste et qui avaient pour 'grands frères' les partis communistes

¹- Il s'agit du titre de deux publications de la Banque Mondiale : 1°- Banque Mondiale (1988) :*L'éducation en Afrique subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion*, 2°- Banque Mondiale (mars 1992) : *Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme*.

d'Europe, principalement de France, d'Europe Centrale et d'Union Soviétique. En face de ces partis révolutionnaires d'Europe et d'Afrique, ils y avait des opportunistes qui voulaient retarder le sens de l'histoire...

Aujourd'hui, la référence à la lutte des classes et la notion de classe sociale elle-même semblent avoir cédé la place aux catégories sociales, aux catégories socio-professionnelles, ou de façon encore plus neutre aux différents groupes qui composent la société, comme s'il y avait quelque pudeur ou incongruité à parler aujourd'hui encore de classes sociales et de lutte des classes...

A bien des égards, les changements perceptibles dans le discours et dans l'analyse des phénomènes sociaux n'affectent pas que les étudiants et la lutte des classes. Dans les années 60-70, il était de bon ton de prendre position par rapport au marxisme. Toute étude scientifique devait prendre position par rapport aux théories marxistes (certains disaient même marxiennes). A présent, le pragmatisme semble l'emporter.

En réalité, la fin des années 70 et le début des années 80 portaient les signes avant-coureurs de ces changements. Il était question de réalisme politique. Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) de 1969 à 1974, Willy Brandt en était l'un des principaux instigateurs avec sa 'realpolitik' (réalisme politique) et ses initiatives pour la détente Est-Ouest (Ost-Westpolitik).

D'une manière plus générale, il était question de préparer *le nouvel ordre économique mondial*. Tous en parlaient. Personne ne savait réellement quoi y mettre. Plus tard, vint le concept de 'global village' (village planétaire).

Aujourd'hui, le libéralisme économique (le néo-libéralisme) qui accompagne l'avènement du nouvel ordre économique mondial semble aussi se traduire par le monopole des institutions financières internationales sur les schémas de développement et même sur les modes de penser. Le néo-libéralisme économique et ses prolongements politiques et sociaux semblent ainsi devenir non seulement une nouvelle idéologie économique, mais une idéologie politique et sociale, l'unique référence.

Est-ce l'avènement du réalisme ou bien est-ce la prise du pouvoir par les technocrates et des managers ?

En tout état de cause, les changements qui s'opèrent dans les discours semblent aussi intervenir sur les différentes questions qui touchent à la gestion des institutions et des hommes. *Avant l'effondrement du mur de Berlin* (autre repère dans l'accélération des changements importants qui se produisent sous nos yeux), il était de bon ton d'aborder les questions soulevées par la vie des institutions et des hommes en les étudiant sous l'éclairage de l'analyse marxiste ou des théories qui lui étaient opposées. Aujourd'hui, toute interrogation a pour leitmotiv l'efficacité.

La nouveauté du discours qui porte sur l'efficacité paraît être une nouvelle façon de redire des choses autrement. Ainsi, dans le domaine de l'éducation, pendant longtemps, les tenants du développement du capital humain et les économistes traitaient des rendements scolaires. Après une éclipse au cours des années 80, la redécouverte des études sur le capital humain amène à étudier l'efficacité. La sociologie de l'éducation traitait des inégalités sociales face à l'éducation. A présent, il est question d'équité.

Les questions relatives à l'efficacité et à l'équité ne sont ni simples ni faciles à circonscrire dans un domaine comme l'éducation. Pourtant, les systèmes éducatifs qui ont longtemps refusé d'être comparés à des industries, font aujourd'hui la dure expérience de devoir justifier l'utilisation des ressources qui leur sont affectées.

Les systèmes d'éducation doivent faire la preuve de leur efficacité parce que le monde a connu depuis le milieu des années 70 plusieurs crises économiques. Sans mécanismes de régulation puissants et efficaces, les 'crash' boursiers pouvaient reproduire les mêmes effets qu'en 1929. Bref, les ressources financières se font rares, et les grands argentiers gouvernent aujourd'hui le monde. Les gouvernements ont peu de ressources financières; ils doivent surtout faire face à de multiples sollicitations. Ils trouvent assez difficilement les ressources financières nécessaires à leur politique. Ils ont aussi le souci de répartir équitablement les maigres financements obtenus. Ceux qui leur en prêtent veulent des garanties; ils veulent être assurés de retrouver les sommes placées, avec leurs bénéfices.

Parmi ces grands financiers, le groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International joue un rôle grandissant. En réalité, l'impression prévaut que c'est depuis le siège de la Banque Mondiale que les grandes décisions politiques de l'humanité mais aussi de chaque pays, se préparent et se prennent. Dans tous les domaines, la Banque Mondiale semble être devenue une référence incontournable.

La Banque, qui manifestait peu d'intérêt pour l'éducation en général et pour l'enseignement supérieur en particulier, semble aujourd'hui prête à intervenir dans ce secteur. Le Sénégal a fait appel à cette institution financière internationale vers la fin des années 80 pour sauver l'université.

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) semble, en effet, atteinte d'une longue maladie qui se manifeste chaque année à travers les mouvements de grèves des étudiants. Dans les années 60 déjà, les étudiants bloquaient l'appareil pédagogique pour la satisfaction de leurs revendications. Les cadets ayant beaucoup appris de leurs aînés, les grèves scolaires et estudiantines ont atteint leur paroxysme vers la fin des années 80. Depuis 1988, aucune année universitaire ne s'est déroulée de façon normale au Sénégal.

En référence au néolibéralisme économique, la Banque Mondiale, ayant été associée aux tentatives de diagnostic et de remédiation au mal universitaire du Sénégal, il semblerait que l'UCAD souffre d'inefficacité. L'inefficacité d'une institution jadis fleuron du système colonial d'enseignement se manifeste, selon la Banque Mondiale, par les mauvais résultats aux examens universitaires, par les redoublements trop nombreux et mal réglementés, et, pour couronner le tout, par l'inadéquation des formations dispensées à la production. L'UCAD serait donc atteinte d'inefficacité interne et d'inefficacité externe.

En septembre 1988, la Banque Mondiale publiait son étude sur '*L'éducation en Afrique subsaharienne*' dont le sous-titre est fort évocateur. Il s'agirait, selon cette importante institution qui bénéficie d'une oreille attentive auprès de tous les gouvernements, de mettre en place '(...) *une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion*' ⁽²⁾.

² - Banque Mondiale (1988) : L'Education en Afrique subsaharienne : pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion, Washington : Banque Mondiale.

S'agissant plus particulièrement de l'Université de Dakar, en mars 1992, la Banque Mondiale rendait publique son étude sur la '*Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal*'. Ici aussi le sous-titre laisse entrevoir '*les enjeux de la réforme*' qui doit être entreprise ⁽³⁾.

Certes, d'autres sources que la Banque Mondiale s'intéressent à l'éducation. Mais le pouvoir organisateur de l'éducation, en l'occurrence l'état, tient souvent compte des propositions et les recommandations faites par cette organisation. Dans le cas du Sénégal, les diagnostics qui ont été faits du mal de l'UCAD semblent tous mettre en relief la place que les étudiants y occupent.

Le facteur 'étudiant' peut s'apprécier selon l'origine ou selon le nombre.

Tout d'abord selon l'origine sociale, il y a massification manifeste de l'enseignement supérieur au Sénégal, au sens que Le Petit Larousse illustré (édition 1992, p.620) en donne, c'est-à-dire que l'université s'est ouverte 'à la masse, au grand nombre, par suppression des caractères différenciés (qu'elle présentait'. Il y a aussi, à l'Université de Dakar, un phénomène de surnombre des effectifs.

Ensuite, compte tenu du nombre, la concomitance de la massification et du surnombre des effectifs pose à l'UCAD des problèmes pédagogiques et sociaux. Les étudiants sont trop nombreux à redoubler au premier cycle où ils séjournent plus que la durée réglementaire autorisée : d'où les difficultés pédagogiques qui doivent être analysées et expliquées en vue de solutions satisfaisantes. Il semble également, qu'aujourd'hui au Sénégal, la réussite des études supérieures n'entraîne le plus souvent que de l'amertume. Les étudiants obtenant un diplôme d'études supérieures trouvent difficilement du travail : d'où les difficultés d'ordre social et politique, qui doivent elles aussi être analysées et expliquées en vue de solutions satisfaisantes.

Cependant, les diagnostics qui ont été établis jusqu'à présent semblent souvent être élaborés à partir de données statistiques discontinues. Des informations dont l'objectivité pourrait être discutée sont assez souvent utilisées pour étayer ces diagnostics.

Au demeurant, les nombreuses missions d'experts sur l'enseignement supérieur que la Banque Mondiale a envoyées au Sénégal peuvent être logées dans la catégories des diagnostics généraux. Il en est de même des '*Recommandations de la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur au Sénégal (1992-1993)*'. De tels tableaux sont trop généraux et ne permettent pas de saisir la multiplicité des facteurs entrant réellement en cause dans la situation étudiée. Ils ne permettent pas non plus d'expliquer les différentes causes des phénomènes observés. Ils ne permettent pas de saisir les interactions entre les différents facteurs.

Il en est ainsi parce que les données statistiques qui servent traditionnellement de base à ces diagnostics sont de type transversal. Leur principale qualité est de permettre, en un instant déterminé, une vue d'ensemble simultanée, sorte d'instantané de la situation éducative depuis la petite section de l'éducation préscolaire (première année de l'école maternelle) jusque au-delà des troisièmes cycles dans l'enseignement supérieur...

³ - Banque Mondiale (mars 1992) : Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme. Washington : Banque Mondiale.

Certes, pour aller plus en profondeur dans l'analyse des problèmes qui se posent à l'UCAD, il doit être tenu compte de l'abondante littérature d'une institution comme la Banque Mondiale. Les rapports commis de ses experts sont une source précieuse. Il en est de même des rapports élaborés selon les mêmes principes par les sources sénégalaises.

De toute évidence, au regard des données statistiques disponibles, la situation éducative est préoccupante au Sénégal.

La situation éducative paraît même très préoccupante. Elle serait embarrassante face aux exigences de 'rentabilité' et de démocratie. Les effectifs sont pléthoriques à l'université. Les taux d'échec y sont également extrêmement élevés, surtout au premier cycle. Pourtant, la question pourrait être posée de savoir ce qu'un petit pays comme le Sénégal ferait de la multitude de diplômés sortant du système actuel d'enseignement. En réalité la question a été posée par des auteurs comme ORIVEL ⁽⁴⁾.

La situation éducative, telle qu'elle se dessine, soulève de multiples interrogations.

Quelle situation sociale prévaudrait au Sénégal si les résultats de l'UCAD étaient meilleurs ? Compte tenu de leurs effectifs actuels, quelle occupation trouver pour un plus grand nombre de diplômés de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines, de la Faculté de Sciences Juridiques et de la Faculté des Sciences économiques ? Face à l'inefficacité externe actuelle des produits de l'université, l'inefficacité interne actuelle n'aurait-elle pas alors une vertu salvatrice pour les pouvoirs publics ?

Afin de bien comprendre le système actuel, il est important d'interroger l'histoire. Ce qu'il est convenu d'appeler l'Ecole Sénégalaise est en réalité un héritage de l'époque coloniale. L'administration coloniale avait bâti progressivement un système d'enseignement en fonction de ses besoins. Il y avait une philosophie et une idéologie de l'expansion européenne sur les autres continents. L'ère des indépendances a peu modifié cet héritage.

A côté des diagnostics de la Banque Mondiale et de l'éclairage apporté par l'histoire, les difficultés actuelles de l'enseignement au Sénégal pourraient aussi être analysées en référence aux recherches scientifiques en éducation. Les recherches en sociologie et en économie de l'éducation qui ont été menées en Europe ou dans les pays développés ont souvent été reproduites dans les pays en développement. Les comparaisons internationales, dont l'objectif semble être d'établir en éducation des lois universelles comme dans les autres sciences, ont permis de mettre relativement en lumière les facteurs pouvant expliquer certains phénomènes liés à l'enseignement, comme l'adaptation et la réussite. Pour la plupart, ces études de comparaison internationale ont été menées soit en Afrique anglophone, soit en Amérique Latine, rarement en Afrique francophone.

⁴ - François ORIVEL : Contraintes budgétaires, développement des ressources humaines et croissance économique en Afrique sub-saharienne, pp77-94, in Agence de Coopération Culturelle et Technique (1992): Contraintes de l'ajustement structurel et l'avenir de l'éducation et de la formation dans les pays francophones en développement. Bordeaux : Ecole Internationale de Bordeaux (actes du colloque international organisé à l'occasion du Xxème anniversaire de l'Ecole Internationale de Bordeaux). Voir notamment page 90 sur ce que l'auteur appelle la 'caractéristique des systèmes francophones directement empruntée à la France', sur le 'surinvestissement important au niveau supérieur', et sur la proportion d'étudiants par filières compte tenu du nombre d'emplois et de la population.

Tenant compte des recherches de comparaison, l'inefficacité de l'UCAD mériterait d'être abordée sous l'éclairage de l'étude des facteurs propices à l'adaptation aux études et des facteurs intervenant dans la réussite scolaire. Il s'agirait d'expliquer le fort taux de redoublement et d'échec à l'UCAD. Le faible taux de réussite aux examens universitaires dans cette institution mérite aussi une approche plus approfondie.

La question de l'inefficacité de l'UCAD pourrait alors être revue en tenant compte tout à la fois de l'expansion de l'offre d'enseignement au Sénégal et de l'arrivée de nouvelles catégories d'étudiants à l'université. Même s'il n'est plus question de classes sociales, aujourd'hui, la modernisation du pays aura entraîné des modifications dans les structures sociales et même mentales. Les comportements des individus peuvent être de plus en plus fortement reliés aux groupes sociaux qui se différencient plus que par le passé.

La démographie et la démocratie pourraient avoir poussé jusqu'aux portes de l'université des catégories sociales et des élèves qui n'ont pas reçu toute la préparation adéquate pour affronter ce type d'études. La majorité de ces nouveaux arrivants dans l'enseignement supérieur n'aurait pas non plus les moyens de faire face aux coûts du séjour et des études à l'université.

S'il en est ainsi, l'inefficacité devrait être évaluée en tenant compte de l'équité : équité dans la distribution des chances offerte à toute la population scolarisable d'aller à l'école, équité dans la répartition des chances offertes aux élèves de fréquenter des établissements dispensant des enseignements qualitativement comparables, mais aussi équité de l'université, dans son souci d'améliorer le niveau des étudiants, de les conduire à la réussite et de les préparer à un avenir meilleur, et enfin équité d'accomplissement socio-professionnel

C'est en ce sens qu'il a paru utile de tout d'abord circonscrire le sens du concept d'efficacité et celui d'équité. Ces deux notions ont été opérationnalisées dans plusieurs types d'efficacité et d'équité.

L'efficacité et l'équité étant définies, la méthode des cohortes reconstituées a été retenue pour tenter d'en dégager les modes d'actualisation au Sénégal. En effet, pour bien identifier les dysfonctionnements actuels de l'enseignement supérieur, il semble important d'aller au-delà des séries statistiques transversales ou discontinues. Les données doivent être les plus complètes possibles. Elles doivent permettre de suivre un étudiant ou un groupe d'étudiants depuis la première inscription jusqu'au départ définitif de l'université.

En réalité, les interactions entre l'efficacité et l'équité seraient plus finement établies grâce à des études longitudinales.

La différence principale entre l'approche longitudinale et la méthode des cohortes reconstituée réside dans le facteur temps. L'approche longitudinale suit les apprenants pendant toutes leurs années d'études. La méthode des cohortes reconstituées tente de refaire le trajet d'un groupe d'apprenants à partir des données statistiques disponibles. En ce sens, les apprenants ne sont pas nécessairement suivis tout au long des études.

Dans l'approche longitudinale et dans la méthode des cohortes reconstituées le chercheur ne manipule directement aucune des variables. Il ne s'agit ni d'une expérimentation ni d'une quasi-expérimentation.

La méthode des cohortes reconstituées a été mise en oeuvre grâce à des données provenant de la Faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD. Les données collectées proviennent principalement du fichier informatique instauré dans cette faculté à partir d'octobre 1986. Tous les étudiants inscrits pour la première fois en première année en 1986 dans cette faculté ont été *marqués* dans les fichiers informatiques et suivis jusqu'en 1993-94. Les informations des fichiers informatiques ont été systématiquement confrontées aux archives de la faculté et, au besoin, complétées.

Chapitre premier

LE PROBLEME

Chapitre premier :

LE PROBLEME

I- Tableau général : une situation préoccupante.

Il est unanimement admis aujourd'hui que l'éducation occupe une place de plus en plus importante et joue un rôle croissant et décisif dans l'essor des nations modernes. L'intérêt de l'histoire pour l'éducation semble plus important que jamais et même s'accélère ces dernières années ⁽⁵⁾.

En mars 1990, la Conférence Mondiale sur l'Education pour Tous (tenue à Jomtien en Thaïlande du 5 au 9 mars 1990) élaborait la Déclaration Mondiale sur l'Education pour Tous et un Cadre d'action pour Répondre aux Besoins Educatifs Fondamentaux. La Conférence attachait un intérêt tout particulier au rôle et à la place que l'éducation de base (l'enseignement élémentaire) et l'alphabétisation devaient occuper dans tous les efforts de développement national.

En 1993, l'UNESCO entamait une série de consultations afin de préparer la réunion de la Commission sur l'Education pour le XXIème siècle et le Sommet Mondial pour le Développement Social convoqué par l'Organisation des Nations Unies à Copenhague en 1995. Ces consultations mettent un accent tout particulier sur 'la formation des ressources humaines de haut niveau pour le XXIème siècle'. Elles insistent sur la pertinence du rôle de l'enseignement supérieur à l'égard de la société, pour les questions relatives à la démocratie, au travail, à l'essor du système éducatif tout entier, pour la recherche de solutions aux problèmes de l'humanité, de l'environnement, de la paix, etc. Autant dire que de nouvelles orientations se dessinent pour lesquelles l'enseignement supérieur devra être la priorité des priorités.

Cette effervescence d'idées et de projets sur l'éducation en général pourrait expliquer le renouveau d'intérêt que la Banque Mondiale porte plus que par le passé aux questions éducatives. En effet, d'importants changements semblent s'être opérés dans la politique d'intervention de cette institution financière internationale. Pendant longtemps «les prêts de la Banque ne pouvaient pas financer l'enseignement primaire ni les universités de type littéraire, et devaient se concentrer sur les formations d'ingénieurs, de techniciens, de gestionnaires ou autres formations professionnelles étroitement liées aux autres projets de la Banque» ⁽⁶⁾.

⁵- Voir PNUD, UNESCO, UNICEF et BIRD (1990). Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Jomtien, Thaïlande : 5-9 mars 1990. New York : WCEFA, avril 1990. Voir également : a)- UNESCO (août 1993). Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle. Première session (Paris 2-4 mars 1993). Rapport de la première session. Paris : UNESCO (distribution limitée). b)- UNESCO (janvier 1994). Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle. Deuxième session (Dakar 18-21 septembre 1993). Rapport. Paris : UNESCO (distribution limitée). c)- UNESCO (octobre 1993). Stratégies pour le changement et le développement dans l'enseignement supérieur. Paris : UNESCO (distribution limitée). d)- UNESCO (1994). 4ème Consultation collective UNESCO-ONG sur l'enseignement supérieur. (Paris, 2-4 novembre 1994). Paris : UNESCO (distribution limitée).

⁶- PSACHAROPOULOS et WOODHALL (1988). L'Education pour le développement. Une analyse des choix d'investissements. Paris : Economica; p. 5.

Aujourd'hui, la Banque Mondiale reconnaît que «*sans éducation, pas de développement. Seule l'éducation peut donner à un pays les compétences dont il a besoin pour asseoir durablement la croissance de son économie, et améliorer la qualité de vie de sa population*»⁽⁷⁾. Institution financière ayant le caractère d'une banque classique vouée à la recherche de la rentabilité et du profit, la Banque s'intéresse aujourd'hui à des questions qui ont aussi trait à la recherche de la justice sociale. En effet, «l'attention (de la Banque) est aujourd'hui portée sur les progrès qualitatifs et quantitatifs, et les problèmes d'équité sont traités avec autant de soin que les problèmes d'efficacité»⁽⁸⁾.

L'Afrique a-t-elle réellement conscience de cette importance de l'éducation dans tout processus de développement ? Que fait-elle pour mettre l'éducation au service de la lutte contre le sous-développement ?

Les décideurs ont besoin pour répondre à des questions de cette nature, de disposer d'informations objectives et pertinentes sur les problèmes qui se posent à l'éducation en Afrique et des solutions qui pourraient être envisagées.

A cet égard, l'explosion et la violence du mouvement des élèves et des étudiants, la permanence des grèves qui rythment la vie scolaire et universitaire depuis plus de vingt ans, seraient de puissants révélateurs de l'acuité des difficultés inhérentes aux systèmes éducatifs post-coloniaux. Dans un pays comme le Sénégal, depuis 1968, régulièrement, des grèves ponctuent l'année scolaire et universitaire. Pour toute solution, les élèves et les étudiants ont été très souvent renvoyés chez eux, en pleine année scolaire.

Les Indépendances de 1960 auraient-elles entraîné les graves problèmes avec lesquels l'éducation est confrontée en Afrique ? Que se cache-t-il derrière les mouvements des élèves et des étudiants ? Quelles en sont les causes ? Quelles explications peuvent leur être apportées et quelles justifications leur trouver ? De tels mouvements peuvent-ils être évités ou atténués et comment ?

Dès 1961⁽⁹⁾, les pays d'Afrique dont plusieurs venaient d'accéder à l'indépendance se réunissaient à Addis-Ababa pour envisager l'avenir et l'essor de leurs systèmes éducatifs. Depuis cette date, les décideurs et leurs conseillers n'ont cessé d'affirmer que l'enseignement et la formation doivent jouer un rôle primordial dans l'essor de leurs jeunes nations. Pour eux, l'éducation serait même la panacée face aux défis à relever pour le développement économique, social et culturel de leurs pays.

Que sont devenues les euphories des années '60 ?

Il est incontestable que des pays comme le Sénégal ont connu une forte expansion de leur offre d'éducation depuis 1960. En 1988, la Banque Mondiale établissait que « depuis leur indépendance, les pays d'Afrique Sub-saharienne ont beaucoup investi dans l'éducation. Les progrès accomplis dans ce domaine ont été impressionnants tant en valeur absolue que par rapport aux autres secteurs et aux autres pays à d'autres époques »⁽¹⁰⁾.

⁷- BANQUE MONDIALE (1988). L'éducation en Afrique subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion. (Etude de politique générale de la BANQUE MONDIALE). Washington : BANQUE MONDIALE 1988. Voir Avant-propos, p. v.

⁸- PSACHAROPOULOS et WOODHALL (1988). L'Education pour le développement; p. 5.

⁹- UNESCO (1961). Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique. Addis-Ababa (15-25 mai 1961). Rapport final. Paris : UNESCO 1961, (Ed. 181)

¹⁰- BANQUE MONDIALE (1988).L'éducation en Afrique subsaharienne... Préface, p. xi

En effet, si depuis le milieu des années '70 les pays développés consacrent moins de ressources en terme de taux du PIB au financement de leurs systèmes éducatifs, « pour les pays en voie de développement, on ne peut pas parler de diminution, mais plutôt de quasi-stabilisation, ou de très légère tendance à la hausse »⁽¹¹⁾. Ainsi selon ORIVEL (1992), « si l'on compare entre elles les trois grandes régions en développement, l'Afrique arrive en tête avec 4,8 % de son PNB alloué à l'éducation en 1989, suivie par l'Asie avec 4,1 % et l'Amérique Latine avec 3,9 % »⁽¹²⁾. Mais ces constats sur les efforts faits en matière de financement des systèmes éducatifs en Afrique s'accompagnent aussi de constats tout à fait négatifs sur les résultats obtenus. Ainsi, selon la Banque Mondiale (1988), « depuis quelques années, les effectifs stagnent et la qualité de l'éducation semble avoir baissé dans un grand nombre de pays » d'Afrique sub-saharienne⁽¹³⁾.

La rapide progression des effectifs à tous les niveaux d'enseignement, la baisse de la qualité de l'enseignement et la dégradation générale des conditions d'études seraient liées à la combinaison de plusieurs facteurs externes. Aujourd'hui, la situation scolaire est explosive. Certains pays ont eu droit à des années blanches⁽¹⁴⁾ ou à des années invalidées (1987/1988 et 1993/1994 au Sénégal). L'année blanche ou l'année invalidée a comme conséquence majeure d'annihiler presque totalement les progrès enregistrés. Elles traduisent au moins le désarroi des décideurs face à la gravité des problèmes qui agitent l'école. En effet, les facteurs qui contribuent à la baisse de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement sont multiples et variés. S'agissant de la qualité et de l'efficacité de l'éducation en Afrique Sub-saharienne, sa «régression s'est opérée dans le contexte d'un accroissement démographique sans précédent, d'une austérité budgétaire croissante ainsi que de structures politiques et administratives souvent fragiles. Chacun de ces phénomènes a nui à l'éducation (...) »⁽¹⁵⁾.

La démographie et les difficultés économiques évoquées par la Banque Mondiale sont-elles les seules causes des dysfonctionnements du système d'enseignement ? Quels autres facteurs pourraient être évoqués ? Quels sont les effets réels de la croissance démographique et des difficultés économiques sur les politiques éducatives actuelles ? Quel est le poids réel des facteurs économiques et démographiques sur la stagnation et la dégradation de l'éducation ?

D'une manière générale, l'accroissement démographique, l'austérité budgétaire, les dysfonctionnements des structures politiques et administratives, et les mauvaises gestions sont les facteurs les plus évoqués pour expliquer les difficultés que rencontrent les pays en développement et la dégradation des conditions des situations éducatives en Afrique. Tous ces facteurs sont des facteurs externes aux systèmes éducatifs. Cependant, d'autres facteurs (externes ou internes) moins visibles pourraient aussi avoir des effets variés sur l'éducation.

¹¹- François ORIVEL (1992). Contraintes budgétaires, développement des ressources humaines et croissance économique en Afrique Sub-Saharienne. AC CT (1992). Contraintes de l'ajustement structurel et avenir de l'éducation et de la formation dans les pays francophones en développement. Bordeaux : EIB (29 septembre - 2 octobre 1992). Voir p. 79.

¹²- François ORIVEL (1992). Contraintes budgétaires ... ; voir p. 80.

¹³- BANQUE MONDIALE (1988).L'éducation en Afrique subsaharienne... Préface, p. xi.

¹⁴- Une année blanche n'est pas comptabilisée dans la durée légale du séjour dans un cycle d'enseignement. Par contre, une année invalidée est considérée comme une année normale suivie d'un échec aux évaluations certificatives.

¹⁵- BANQUE MONDIALE (1988).L'éducation en Afrique subsaharienne... Préface, p. xi.

Au Sénégal, toute la politique éducative est fortement déterminée par l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement supérieur et par l'entrée à l'université. Un tableau général représentant l'éducation à la lumière de la situation économique (1.1), de la situation démographique et humaine (1.2), du niveau d'instruction de la population (1.3), permettrait de mieux appréhender les principales caractéristiques de l'enseignement supérieur au Sénégal (1.4).

Il est important de noter que les données statistiques les plus fréquemment publiées ne sont jamais des séries complètes. Elles permettent, cependant, d'élaborer une vue d'ensemble assez proche des réalités.

1.1 - Comment la situation économique, sociale et politique se caractérise t-elle ?

Le Sénégal est aujourd'hui frappé par une forte morosité économique qui n'épargne aucun secteur. La stagflation que connaît le pays, surtout depuis la dévaluation du franc cfa intervenue en janvier 1994, n'est pas de nature à laisser présager des lendemains meilleurs. En même temps que les difficultés économiques, le pays vit dans une situation de troubles sociaux quasi-permanents. En effet, depuis les élections présidentielles et législatives de 1988 le pays connaît de très fortes dissensions politiques amplifiées cinq ans plus tard avec les élections de 1993. L'agitation sociale permanente qui accompagne les luttes politiques et les revendications syndicales a instauré une situation de grèves endémiques, le blocage de l'appareil productif et administratif. Pour la première fois dans l'histoire du Sénégal depuis 1960, de véritables révoltes ont été observées, notamment en février 1994, avec le massacre de policiers.

Au plan économique, avec un Indicateur de Développement Humain ou IDH de 0,322 en 1992 ⁽¹⁶⁾, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Sénégal dans le groupe des pays à *développement humain faible* (IDH inférieur à 0,500). Pour la Banque Mondiale, avec un PNB de 720 US \$ en 1991 ⁽¹⁷⁾, le Sénégal se place dans la *tranche inférieure* des pays à *revenu intermédiaire* (Revenu par Habitant compris entre 636 et 7 909 US \$).

Selon l'édition du rapport sur la '*Coopération pour le développement*' consacré au '*Sénégal en 1993*' par le PNUD, «d'une manière générale, les niveaux des indicateurs de santé, d'éducation et d'accès à l'hygiène, sont particulièrement préoccupants » au Sénégal ⁽¹⁸⁾.

¹⁶- PNUD (1994). Rapport Mondial sur le Développement Humain. Paris : Economica 1994. Voir page 143.

¹⁷- BANQUE MONDIALE (1993). Rapport sur le Développement dans le Monde. Investir dans la Santé. Indicateur du développement dans le Monde. Washington : BANQUE MONDIALE 1993. Voir Tableau 1, p. 246.

¹⁸- Programme des Nations Unies pour le Développement (1994) : Coopération pour le développement : Sénégal 1993; Dakar : PNUD (décembre 1994), p. 10.

Jouissant d'un préjugé favorable à l'extérieur, le Sénégal, qui semble être enveloppé d'une aura, doit, malgré tout, fournir de grands efforts de développement ⁽¹⁹⁾. En effet, les indicateurs du développement laissent entrevoir le Sénégal comme un pays où «la pauvreté devient un frein au processus de développement» ⁽²⁰⁾. Du fait de la pauvreté, la situation politique et la situation sociale paraissent, elles aussi, préoccupantes ⁽²¹⁾. «Quant aux besoins d'éducation et de santé, ils se posent de manière tout à fait préoccupante dans la mesure où le taux d'analphabétisme chez les adultes est de 62 %; il subsiste de grands risques de dégradation de l'enseignement primaire dans la mesure où le nombre d'élèves par enseignant passe de 35 en 1980 à 58 en 1992 (...)» ⁽²²⁾.

La pauvreté et la démocratie, la recherche de l'efficacité et la tension vers plus d'équité sont-elles antinomiques ?

Analysant les indicateurs du développement, le PNUD (1994) estime que «la lutte contre la pauvreté se pose davantage au Sénégal comme une stratégie de développement incontournable puis qu'environ 30 à 60 % de la population se trouvent concernés. Le Développement Humain Durable en tant que concept de développement donne la 'priorité aux pauvres, élargit leur liberté de choix et leur décision' Ainsi, place t-il donc les ressources humaines au centre des préoccupations» ⁽²³⁾.

Pays pauvre longtemps soumis aux aléas de la monoculture de l'arachide, le Sénégal est placé sous surveillance des institutions financières internationales depuis la fin des années '70. «C'est dans ce contexte qu'un important séminaire intitulé Banque Mondiale/Autorités Sénégalaises, organisé en janvier 1992, a servi de cadre pour un diagnostic en profondeur de la décennie 80 qui a été marquée respectivement par une période de Redressement Economique et Financier de 1979-1984 et de celle d'Ajustement Structurel 1985-1992» ⁽²⁴⁾.

Ainsi, soumise à des mesures de redressement économique et financier, et à un programme d'ajustement structurel, l'économie sénégalaise connaît d'importantes difficultés. La dévaluation du franc cfa (janvier 1994) amplifie les perturbations économiques. L'ajustement structurel et la dévaluation de la monnaie mettent le pays sous une forte tension sociale. Principale source de revenu, l'agriculture connaît elle aussi un désordre persistant depuis les années 1970 avec l'installation de la sécheresse au Sahel.

¹⁹- Des préjugés favorables sont un véritable atout dans les relations internationales. Appréciant cet atout dans le cas du Sénégal, le PNUD (1992) souligne dans son rapport sur la '*Coopération au développement : Sénégal 1991*) que «le Sénégal a abrité de grandes rencontres internationales, et a joué un rôle stratégique sur la scène internationale en particulier dans la guerre du Golf», p. 5.

²⁰- PNUD (1994), *ibid*, p. 11.

²¹- Le PNUD (1992) estime dans l'édition de 1991 de son rapport sur la '*Coopération au développement : Sénégal 1991*) que «le Sénégal a bénéficié d'une relative stabilité politique qui s'est renforcée depuis la mise en place du Gouvernement dit de majorité présidentielle élargie au mois d'avril 1991. Contrairement à d'autres pays de la sous-région dont les économies ont subi les conséquences des troubles sociaux généralement suite à l'aspiration de leurs populations à une plus grande démocratisation des institutions politiques et juridiques, l'économie sénégalaise a continué à tirer des avantages de sa culture démocratique (...)», p. 5.

²²- PNUD (1994), *ibid*, p. 2.

²³- PNUD (1994) : *Coopération pour le Développement : Sénégal 1993*, op cit, p. 11.

²⁴- PNUD (1993) : *Coopération pour le développement : Sénégal 1992*, Dakar : PNUD (décembre 1993), p. 10.

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en 1990/92 la main-d'oeuvre représentait 34 % de la population totale. 81 % de la main-d'oeuvre étaient occupés dans l'agriculture ⁽²⁵⁾, 6 % dans l'industrie et 13 % dans le secteur tertiaire ⁽²⁶⁾.

Ces données ne permettent pas de suffisamment bien camper la situation socio-économique. En effet, le taux annuel d'inflation qui était de 8,5 % en moyenne au cours de la période 1970-1980 et de 5,2 % en 1980-1992 ⁽²⁷⁾ était de 36,1 % en 1994 après une année de dévaluation de la monnaie locale, le franc cfa ⁽²⁸⁾. Ce qui semble surtout faire le plus défaut au Sénégal, ce sont des données relatives aux demandes d'emploi en général et à l'insertion socio-professionnelle des sortants du système d'enseignement et de formation en particulier. Il n'existe aucune indication sur les taux de chômage, par exemple par tranches d'âge, ou bien par niveau d'instruction, ou encore par sexe, ou par région.

D'une manière générale, malgré les efforts fournis, le contexte économique ne paraît pas propice à des dépenses à caractère social et culturel. Selon les données fournies par le PNUD dans son Rapport mondial sur le développement humain (1994, p. 176), en 1990 le Sénégal avait consacré 2,3 % de son PIB à la santé et 3,7 % de son PNB à l'enseignement.

Le contexte économique pourrait être aggravé par des facteurs humains non maîtrisés.

1.2 - Quelle est la situation démographique et humaine ?

Avec un taux de croissance démographique de 2,8 % ⁽²⁹⁾, le Sénégal peut être classé parmi les pays à haut risque qui verront leur population doublée au début du troisième millénaire.

Les problèmes liés à la démographie font ressortir avec plus d'acuité encore les difficultés économiques. Une lecture attentive des résultats définitifs du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988 ⁽³⁰⁾ illustre une situation humaine à tous égards préoccupante.

²⁵- Dans l'édition de décembre 1992 de son rapport sur la 'Coopération au développement : Sénégal 1991', Dakar : PNUD (décembre 1992), le PNUD s'interroge sur la place de l'agriculture dans le développement. Selon cette institution chargée de la coordination de la coopération internationale, «il a toujours été pensé que l'agriculture est la base du développement de l'Afrique. Au regard des statistiques (...), il y a lieu de se demander si le développement se fera par le biais de l'agriculture traditionnelle telle qu'elle persiste en Afrique en général et au Sénégal en particulier. Est-ce que le développement se fera en maintenant 61 % de la population dans les activités qui n'apportent qu'une faible valeur ajoutée, à savoir les activités du secteur primaire ? Ce développement ne suppose-t-il pas une demande substantielle et soutenue des produits nationaux, non seulement au niveau du marché intérieur mais aussi du marché extérieur ?», p. 3.

²⁶- PNUD (1994). Rapport sur le développement humain 1994. Paris : Economica. Voir p. 175.

²⁷- Banque Mondiale (1994). Rapport sur le développement dans le monde 1994. Une infrastructure pour le développement. Washington : BIRD; voir tableau 1 p. 176.

²⁸- Voir 'Le Soleil' (quotien national, organe officieux du gouvernement) du lundi 16-1-1995, n° 7390; voir première page et p. 2. Selon la même source, 'Le Soleil' du mercredi 24-1-96, n° 7694, l'inflation n'était plus que de 6 % en 1995...

²⁹- PNUD (1994). Rapport mondial sur le développement humain. Paris : Economica, p. 187.

³⁰- Pour les encadrés 1, 2 et 3 et les tableaux 1 et 2, voir : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan/Direction de la Prévision et de la Statistique (juin 1993). Recensement Général de la Population et de L'Habitat 1988. Rapport National (Résultats définitifs). Dakar : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan /Direction de la Prévision et de la Statistique, juin 1993. CF : Tableau 1.1 page 8, 1.3 page 10, 1.4 page 12, 2.2 page 33.

1°- Au plan démographique, en 1988, le Sénégal comptait 6 896 808 habitants.

Selon le dernier recensement, les sept millions de Sénégalais résidents (voir *tableau C1.1*) vivent en majorité en milieu rural (4 242 865 ruraux soit 61,52 %, contre 2 653 943 urbains soit 38,48 %). Cependant l'exode rural, en particulier vers Dakar la capitale, semble être de nature à plutôt inquiéter les planificateurs et les décideurs. En effet, « *la région de Dakar regroupe 21,6 % de la population du pays sur 0,3 % de la superficie du territoire* » ⁽³¹⁾. L'exode rural est la conséquence directe de plusieurs phénomènes, dont les plus importants sont :

- les courants migratoires naturels des populations,
- l'urbanisation galopante,
- et les déséquilibres économiques et sociaux.

La combinaison des phénomènes démographiques et urbains avec les possibilités économiques et éducatives entraîne l'inégale répartition de la population entre les dix régions que compte le Sénégal. Selon des clichés, il existe au Sénégal deux régions naturelles :

- a- Dakar la capitale du pays et la région de Dakar,
- b- et un arrière pays désertique, surtout au plan économique.

Tableau C1.1 : Répartition de la population résidente en 1988

<i>Population résidente</i>		
		%
Sénégalais	6 773 417	98,21
Non Sénégalais	123 391	1,79
Total	6 896 808	100
dont		
Population urbaine	2 653 943	38,48
Population rurale	4 242 865	61,52

Source : MEFP (1993) : RGPH 1988, Rapport national (Résultats définitifs).

Il est important de noter que le dénombrement de la population résidente du Sénégal varie selon les sources consultées. Ainsi, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988 dénombre une population résidente de près de sept millions d'âmes. La Banque Mondiale (1993) fait état de huit millions d'habitants en 1991 ⁽³²⁾.

³¹-Ministère Economie, Finances et Plan/Direction de la Prévision et de la Statistique (juin 1993), p 9.

³²-BANQUE MONDIALE (1993). Rapport sur le développement dans le monde 1993. Washington : BANQUE MONDIALE 1993. CF Tableau 26, page 296.

Certes, avec 6 896 808 en 1988, pour une densité de 35 habitants au km² ⁽³³⁾, le Sénégal est un pays peu peuplé. Mais l'évolution de la population ne manque pas d'inquiéter. En effet, selon la Banque Mondiale (1993), le taux d'accroissement annuel moyen de la population est passé de 2,9 % en 1970-80 à 3,0 % en 1980-91 et devrait revenir à 2,8 % en 1991-2000. Selon cette même source, en passant de près de 8 millions d'habitants en 1991 à 10 millions en 2000 et 18 millions en 2025, la population aura plus que doublé dans trente ans ⁽³⁴⁾. Selon le PNUD (1994), la population du Sénégal aura doublé en 2017 (PNUD, 1994, p. 187).

Compte tenu des difficultés économiques et financières actuelles, les efforts indispensables pour accroître le niveau de développement seraient lourdement grevés si l'accroissement de la population se confirmait. L'Etat, qui semble avoir pris conscience de l'importance du facteur démographique, multiplie ses programmes d'éducation en matière de population, de santé et de planification familiale.

Les structures d'enseignement (lycées et collèges en particulier) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) participent à l'élaboration et à la conduite des projets de cette nature qui s'adressent aussi aux couches les plus jeunes de la population, car, le rajeunissement de la population rend urgent la mise en oeuvre de tels programmes.

2°- Selon la répartition par tranches d'âge, la population est plutôt jeune.

Près de 60 % de la population totale du Sénégal avait moins de 20 ans en 1988. En effet, selon les résultats définitifs du RGPH de 1988, 3 976 782 Sénégalais résidents étaient âgés de 0 à 20 ans (voir *Tableau C1.2* ci-dessous).

Tableau C1.2 : Répartition de la population résidente par tranches d'âge en 1988

<i>Tranches d'âge</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
0 à 19 ans	3 976 782	57,7
20 à 59 ans	2 573 277	37,3
60 ans et plus	346 749	5
Total	6 896 808	100

Source : MEFP (1993) : RGPH 1988, Rapport national (Résultats définitifs).

Si les Sénégalais sont en majorité jeunes, sont-ils instruits ?

Les données relatives à la population résidente (*Tableau C1.2*) peuvent être rapprochées de celles qui ont trait à l'éducation (*Tableaux C1.2 et C1.3*).

³³- Ministère Economie, Finances et Plan/Direction de la Prévision et de la Statistique (juin 1993), p. 9.

³⁴- BANQUE MONDIALE (1993). Rapport sur le développement dans le monde 1993. Washington : BANQUE MONDIALE 1993. CF Tableau 26, page 296.

3°- La moitié de la population devrait avoir comme occupation principale la fréquentation des structures éducatives.

En regard du tableau C1.2, la moitié presque de la population devrait avoir pour principale occupation la fréquentation des structures éducatives parce qu'elle a moins de 20 ans et parce qu'au Sénégal, les élèves achèvent leurs études secondaires (baccalauréat) vers 19 ans. Le tableau C1.3 dresse les bornes théoriques des études au Sénégal depuis l'enseignement élémentaire jusqu'à l'université.

Tableau C1.3 :

Age à l'entrée par niveau d'enseignement, durée des études et âge à la sortie ⁽³⁵⁾

	Age à l'entrée	Durée des études	Age à la sortie
Elémentaire	7 ans	6 ans	12 ans
Moyen	13 ans	4 ans	16 ans
Secondaire	17 ans	3 ans	19 ans
Supérieur	20 ans	3 ans	22 ans

L'enseignement élémentaire dure six ans (CI, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Les élèves y sont admis à 7 ans et en sortent à 12 ans. L'enseignement moyen dure 4 ans (6ème, 5ème, 4ème et 3ème). Pendant ces années de collège, les élèves ont entre 13 ans et 16 ans. L'enseignement secondaire dure 3 ans (Seconde, Première et Terminale). Au cours de ces années passées au lycée, les élèves sont âgés de 17 ans à 19 ans. Le parcours scolaire normal (sans passage par la Maternelle) dure donc 16 ans au Sénégal. Les études conduisant à une licence ou à un titre équivalent durent généralement 3 ans. Un élève qui n'a jamais redoublé au cours de sa scolarité et qui serait rentré à l'école vers 7 ans, pourrait obtenir le baccalauréat à 19 ans et une Licence à 22 ans ⁽³⁶⁾.

Qu'en est-il de l'effort réel de scolarisation par niveau d'enseignement ?

³⁵- Voir République du Sénégal (1973) : *Journal Officiel de la République du Sénégal*, 118^e année - n° 4274 Numéro spécial (jeudi 1er février 1973) : Décret n° 72-861 du 13 juillet 1972 portant organisation de l'enseignement primaire élémentaire, article 2 : «Sont admis au cours d'initiation les enfants âgés de six ans, révolus au 31 décembre de l'année d'inscription ». Inscrit à 6 ans révolu, l'enfant aura 7 ans en cours de son année de scolarisation.

³⁶- Selon l'UNESCO (1993) : Rapport mondial sur l'éducation 1993, Paris : UNESCO 1993, l'espérance de vie scolaire est de 4,7 années au Sénégal, cf Tableau 3 p. 124.

Selon l'annuaire statistique du Ministère de l'Education Nationale ⁽³⁷⁾, l'effort de scolarisation paraît être à la fois inégalement réparti entre les différents niveaux d'enseignement (cf tableaux C1.4b, C1.4c, C1.4d) et insuffisant compte tenu du nombre des jeunes pouvant prétendre à l'enseignement. La jeunesse âgée de 0 à 19 ans représentait 57,7 % de la population résidente (cf tableau C1.2). A titre d'exemple, entre 1989-90 et 1992-93 l'enseignement élémentaire n'a jamais bénéficié à 60 % de la tranche d'âge correspondante (voir tableaux 1b).

Tableau C1.4a : Evolution des effectifs et du taux brut ⁽³⁸⁾ de scolarisation entre 1989 et 1993

Taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire (7-12 ans)

	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93
Scolarisables	1 196 536	1 246 825	1 299 228	1 360 975
Total scolarisé	682 925	708 299	725 496	738 560
Taux brut global	57,1	56,8	55,8	54,3

Source : Ministère de l'Education Nationale (1994, p. 127) : Statistiques scolaires et universitaires

Selon les taux bruts (tableau C1.4a), plus de la moitié des 7-12 ans a accès à l'enseignement élémentaire. En réalité, les taux nets de scolarisation montrent que moins de la moitié de cette tranche d'âge accède effectivement à l'école (voir tableau C1.4b), alors que le taux d'accroissement démographique de la population âgée de 7 à 12 ans est de 4,1 % par an (MEN 1994, p. 127).

Tableau C1.4c : Taux net de scolarisation dans l'enseignement élémentaire (7-12 ans)

	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93
Total scolarisés	561 034	581 181	599 311	610 802
Taux net global	46,9	46,6	46,1	44,9

Source : Ministère de l'Education Nationale (1994) : Statistiques scolaires et universitaires

La situation de l'enseignement paraît nettement plus préoccupante en ce qui concerne l'accès à l'enseignement moyen (les collèges) et l'accès à l'enseignement secondaire (les lycées).

³⁷- Ministère de l'Education Nationale (MEN)/Direction de la Planification et de la réforme de l'Education (1994). Statistiques Scolaires et Universitaires. Dakar : MEN. Voir pages 127, 128 et 129.

³⁸- Le Ministère de l'Education Nationale ne donne aucune précision sur la différence entre taux brut et taux net de scolarisation. Selon Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994 du PNUD (p. 234-235), «le taux brut de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils aient ou non l'âge normal pour le suivre), exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Le taux net de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement et qui appartient au groupe d'âge pertinent, exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant à ce même groupe d'âge. L'UNESCO (1993) adopte les mêmes définitions dans son Rapport Mondial sur l'Education 1993 (voir p. 112-113).

Tableau C1.4c : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement moyen (13 - 16 ans)

	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93
Scolarisables	604 332	617 999	631 974	646 265
Total scolarisé	127 375	132 348	137 978	136 068
Taux brut global	21,1	21,4	21,8	21,1

Source : Ministère de l'Education Nationale (1994) : Statistiques scolaires et universitaires

Selon les données du tableau C1.4c seul 1/5 des 13-16 ans est admis dans les collèges, pour un taux de scolarisation brut global stationnaire à 20 %, alors que le taux de croissance démographique de cette tranche d'âge est de 2,3 % par an (MEN 1994, p. 128). Les taux nets de scolarisation dans l'enseignement moyen n'ont pas été calculés.

Pour la tranche d'âge 17-19 ans (Tableau C1.4d) qui devrait aller au lycée, les taux de scolarisation dépassent rarement 10 %. Au plan démographique, cette catégorie de la population croît de 3,8 % par an (MEN 1994, p. 129). Les taux nets de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'ont pas été calculés.

Tableau C1.4d : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire (17 - 19)

	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93
Scolarisables	459 283	476 736	494 852	513 656
Total scolarisé	44 946	47 022	52 664	53 471
Taux brut global	9,8	9,9	10,6	10,4

Source : Ministère de l'Education Nationale (1994) : Statistiques scolaires et universitaires

Si les taux bruts de scolarisation sont aussi faibles, en particulier dans l'enseignement moyen (collège) et dans l'enseignement secondaire (lycée), qu'en serait-il des taux nets ? Généralement, les taux bruts sont plus élevés que les taux nets de scolarisation.

Selon la série des tableaux C1.4a à C1.4d, les disproportions des effectifs des différents niveaux d'enseignement sont très importantes; les écarts sont encore plus importants en tenant compte des tranches d'âge correspondant. Les données de ces tableaux peuvent être rapprochées de celles du tableau C1.5, même si les tranches d'âge ne sont pas tout à fait identiques.

En effet, le titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise devra, en plus, subir une à quatre années de formation dans une école professionnelle. Ainsi, un élève qui n'a jamais redoublé depuis le CI (première année d'enseignement élémentaire) jusqu'en Terminale (dernière année d'enseignement secondaire) peut commencer les études à 7 ans et les achever entre 23 et 26 ans. Selon cette hypothèse, *les études commencent à 7 ans et peuvent être achevées vers 26 ans*. A deux ans près, 46,62 % (3 216 888) des Sénégalais résidents qui ont entre 5 et 24 ans remplissent les conditions d'âge de cette hypothèse (voir tableau C1.5).

Le rapprochement des groupes d'âge dont fait état le tableau C1.5 et de l'âge moyen des élèves en cours de scolarité depuis l'élémentaire jusqu'à la fin la plus lointaine des études (Licence + années de formation professionnelle) permet également de présager de la demande d'éducation. En tenant compte de la probabilité que de nombreux élèves auront au moins redoublé une fois en cours de scolarité, les tranches d'âge de l'analyse des données démographiques (5 à 29 ans) et les tranches d'âges scolarisables (7 à 22 ans) pourraient être superposées.

En effet, la réglementation scolaire et universitaire autorise un redoublement par niveau d'enseignement jusqu'à la fin du premier cycle dans les facultés. Un écolier peut redoubler une fois dans l'élémentaire, un élève une fois au collège et un lycéen une fois. A l'université, la règle permet un redoublement au cours du premier cycle. Il n'y a pas de limite au nombre des années d'études au-delà de la deuxième année dans les facultés préparant à la licence.

Il est donc possible de bénéficier de quatre redoublements entre la première année d'inscription dans l'Elémentaire (CI) et le passage en première année du second cycle de l'enseignement supérieur (année de Licence ou équivalent). Sans redoublement en cours de scolarité, une élève commence les études à 7 ans et les achève avec une Licence et une année de formation professionnelle vers 23 ans, avec une Licence et 4 ans années de formation professionnelle vers 26 ans.

**Tableau C1.5 : Répartition de la population résidente
âgée de 5 à 29 ans en 1988 :**
effectifs, strates et % population résidente totale

<i>Tranches d'âge</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
05 à 19 ans	1 127 648	16,35
10 à 14 ans	819 035	11,87
15 à 19 ans	710 188	10,29
05 à 19 ans	2 656 871	38,52
20 à 24 ans	560 017	8,11
05 à 24 ans	3 216 888	46,64
25 à 29 ans	532 033	7,71
05 à 29 ans	3 748 941	54,35

Source : MEFP (1993) : RGPH 1988, Rapport national

(Résultats définitifs) p. 12.

La demande d'éducation au Sénégal pourrait être relativement forte. La population résidente sénégalaise est très jeune :

- 46,64 % de la population avaient entre 5 et 24 ans. En regard du tableau C1.3 (voir plus haut), à 24 ans un élève ayant eu un parcours scolaire et universitaire normal devrait être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent.
- 54,35 % des Sénégalais résidents avaient entre 5 ans et 29 ans. Compte tenu de la durée des études (voir tableau C1.3), à 29 ans l'étudiant devrait être au moins titulaire d'une licence, avoir suivi une formation professionnelle dont la durée varie généralement entre une et deux années.

Qu'en est-il réellement de l'offre d'éducation au Sénégal ?

1.3 - Quel est le niveau d'instruction de la population ?

La demande d'éducation d'une population relativement très jeune (voir encadré 3) ne semble pas toujours satisfaite, même si les *Résultats Définitifs* rendus publics dans le Rapport National du RGPH de 1988 doivent être manipulés avec prudence. Par exemple, le bornage des âges par niveau d'enseignement (tableau C1.3) ne correspond pas exactement avec l'analyse des données relatives à la répartition de la population par tranches d'âges, établie par les démographes (tableau C1.5) ⁽³⁹⁾.

D'une manière générale, la population résidente est peu instruite. En effet, selon le RGPH de 1988, respectivement 62,6 % de la population résidente âgée de 6 à 9 ans, 55,5 % des 10-19 ans et 69,1 % des 20-29 n'avaient reçu aucune instruction. Ces données sont corroborées par le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans. Selon l'annuaire statistique 1992-1993 du Ministère de l'Education Nationale paru en 1994, le taux d'analphabétisme ⁽⁴⁰⁾ par groupe d'âge et par sexe s'établit comme suit :

Tableau C1.6 : Taux d'analphabétisme par groupe d'âge et par sexe

	1976	1988	1991
Femmes 15 ans et +	89,49	82,20	72,98
Hommes 15 ans et +	78,51	63,13	33,33
Ensemble 15 ans et +	84,20	73,18	54,72

Source : Ministère de l'Education Nationale (1994) : *Annuaire statistique 1992-1993*, p. 124 bis

³⁹- Voir Ministère de l'Economie des Finances et du Plan/Direction de la Prévision et de la Statistique (juin 1993). Recensement Général de la Population et de L'Habitat 1988. Rapport National (Résultats définitifs). Dakar : Ministère de l'Economie des Finances et du Plan /Direction de la Prévision et de la Statistique, juin 1993. Voir Tableau 1.4 p. 12 : Répartition de la population résidente par sexe et par âge, Tableau 2.2 p. 33 : Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction, l'âge actuel et le sexe.

⁴⁰- Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (1994). *Statistiques Scolaires et Universitaires 1992-1993*. Dakar : MEN; voir p. 124 bis.

Les taux d'analphabétisme (*tableau C1.6*) montrent que des progrès relativement importants ont été accomplis entre 1976 et 1991. Les hommes âgés de 15 ans et plus en ont plus bénéficié que les femmes. Cependant, le mode de calcul de ces taux n'est nulle part précisé. La question pourrait alors être posée de savoir si les progrès font suite à l'effort de scolarisation insufflé au système formel d'enseignement ou bien s'ils sont la conséquence des nombreux programmes et projets d'alphabetisation dans les différentes langues nationales, projets et programmes initiés dans le système non formel d'éducation.

En tout état de cause, l'évolution des effectifs scolaires et universitaires entre 1960 et 1990 permet de mieux apprécier la situation éducative en général et le niveau d'instruction en particulier. Selon la Banque Mondiale (1988)⁽⁴¹⁾ et les Statistiques Scolaires et Universitaires 1992-1993 du MEN (1994) les effectifs ont évolué comme indiqué sur le tableau 3 au cours des trois décennies qui ont suivi l'indépendance en 1960.

Tableau C1.7 :

Evolution des effectifs par niveau d'enseignement de 1960 à 1990 (en milliers)

	Elémentaire	Moyen et Secondaire	Supérieur
1960	129	13	1,4
1970	263	59	5
1980	420	96	13,6
1990	683	173	18

Sources BANQUE MONDIALE (1988) et MEN (1994)

Pour l'année scolaire et universitaire 1992-93, les statistiques du Ministère de l'Education (1994)⁽⁴²⁾ font état de :

- 738 560 élèves dans le primaire,
- 189 539 dans l'enseignement secondaire : dont 53 471 au collège, et 136 068 au lycée;
- 23 001 étudiants, dont 21 722 à l'UCAD et 1 279 à la nouvelle université créée à Saint-Louis depuis octobre 1990.

Ainsi, en un peu plus de trente ans depuis l'indépendance (1960-1993), les effectifs sont-ils passés de :

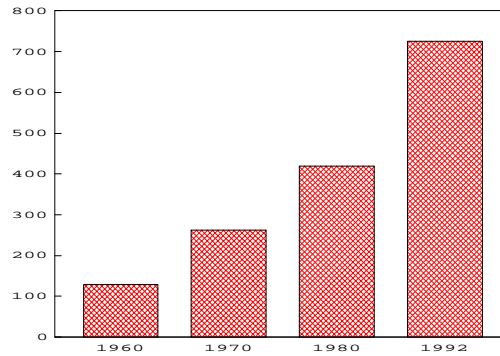
- 129 000 élèves dans l'élémentaire à 738 560,
- 13 000 collégiens et lycéens à 198 539,
- et de 1 400 étudiants à 23 001.

⁴¹- BANQUE MONDIALE (1988).L'éducation en Afrique subsaharienne... Tableaux A-1 p. 131 et A-2 p. 132.

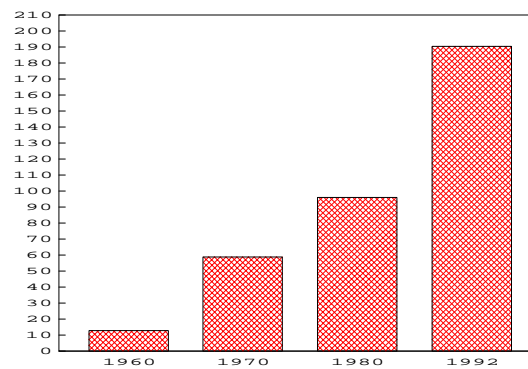
⁴²- Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (1994) : Statistiques Scolaires et Universitaires 1992-1993; Dakar : MEN/DPRE 1993.

L'accroissement des effectifs par niveau d'enseignement au cours des trois dernières décennies (1960-1993) aura donc été impressionnant (voir Histogramme 1, 2 et 3).

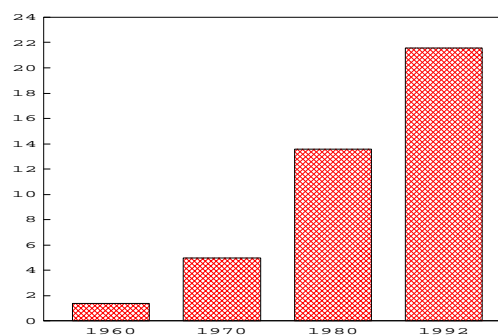
Histogramme 1 : Evolution des effectifs de l'enseignement élémentaire de 1960 à 1992



Histogramme 2 : Evolution des effectifs de l'enseignement moyen et secondaire de 1960 à 1992



Histogramme 3 : Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur de 1960 à 1992



Les histogrammes 1, 2 et 3 permettent de mieux visualiser l'évolution de l'accroissement des effectifs par niveau d'enseignement entre 1960 et 1992. Regroupés sur le tableau 4, les taux d'accroissement des effectifs par niveau d'enseignement ont été calculés grâce à l'équation du taux de croissance composé $X_t = X_0(1+r)^t$, où X est la variable, t le temps et r le taux de croissance. Connaissant les effectifs scolaires au temps X_t et X_0 ⁽⁴³⁾ :

$$r = \left(\frac{X_t}{X_0} \right)^{\frac{1}{t}} - 1 \quad \text{ou bien encore} \quad r = \sqrt[t]{\frac{X_t}{X_0}} - 1.$$

Tableau C1.8 :

Taux d'accroissement des effectifs par niveau d'enseignement de 1960 à 1992 (en %)

	Elémentaire	Moyen et Secondaire	Supérieur
1960-70	7,38	16,32	13,57
1970-80	4,79	4,98	10,52
1980-92	4,66	5,88	3,91
1960-92	6,07	10,51	12,03

La scolarisation a enregistré d'importants progrès depuis 1960. Cependant, plus d'efforts devront lui être consacrés pour tenir compte des effets directs de la croissance démographique et les progrès de l'information jusque dans les localités les plus éloignées des centres de prise de décision sur l'enseignement. Compte tenu des groupes d'âge scolarisables par niveau d'enseignement, les taux de scolarisation sont encore relativement faibles (*tableaux C1.4a à C1.4d, tableaux C1.8 et C1.9*) Les progrès ont été relativement plus importants dans l'enseignement élémentaire; au-delà, l'école semble être inaccessible, autant dire peu démocratique.

Les difficultés économiques et financières déjà mentionnées peuvent encore être évoquées pour expliquer qu'au moins l'enseignement élémentaire n'est pas encore universel. Par exemple, l'engagement des autorités auprès des bailleurs de fonds (dont la Banque Mondiale) à réduire les effectifs de la fonction publique et la nécessité de maintenir les taux actuels de scolarisation poussent le gouvernement à rechercher des solutions alternatives aux problèmes de l'école. Ainsi, à la rentrée 1994-95, pour faire face au déficit d'enseignants à tous les niveaux d'enseignement y compris dans l'élémentaire, il a été fait appel à des « vacataires ». Le déficit actuel d'enseignants pourrait être expliqué par les exigences de contrôle et de limitation de la masse salariale. L'Etat est tenu par la Banque Mondiale de réduire le nombre de ses agents et les fonctionnaires. Les écoles de formation pédagogiques ont recruté peu d'élèves-professeurs les années précédentes.

A la rentrée 1994-95, aucune école de formation post-secondaire n'a été autorisée officiellement à organiser un concours de sélection. Généralement ces concours sont réservés aux bacheliers de l'enseignement secondaire et aux diplômés de l'enseignement supérieur titulaires d'une licence ou d'une maîtrise.

⁴³- L'équation du taux de croissance composé est notamment utilisée par la BANQUE MONDIALE (1988) dans l'Education en Afrique subsaharienne, p. 179. Pour plus de détails sur les taux d'accroissement, voir notamment Georges TAPINOS (1985) : Eléments de démographie : Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations; Paris : Armand Colin (Collection U) 1985, pp 176-177.

La demande d'enseignement paraît difficile à satisfaire. Le nombre des établissements paraît en deçà des besoins pour accueillir tous les jeunes en âge d'aller à l'école. Pour accroître les chances de scolariser leurs enfants, les parents d'élèves n'hésitent souvent pas à construire des écoles ou des salles de classe. Ces créations sont traditionnellement intégrées dans le patrimoine de l'Etat ⁽⁴⁴⁾.

Entre 1981-82 et 1993-94, le nombre des écoles a été multiplié par 1,43 dans l'enseignement élémentaire (voir tableau C1.9), et le nombre de salles de classe par 1,46 ⁽⁴⁵⁾.

Tableau C1.9 : Enseignement élémentaire : Nombre d'écoles et de classes

	81-82	91-92	93-94
Ecoles			
Total	1795	2434	2559
Privé	173	203	225
Public	1622	2231	2334
Classes			
Total	8577	11695	12496
Privé	1112	1509	1618
Public	7465	10186	10878

⁴⁴- La demande d'éducation est un phénomène relativement complexe à circonscrire. En effet, dans les régions comme celles de Dakar, Thiès, Fatick et Kaolack, les associations de parents d'élèves construisent, surtout dans l'enseignement élémentaire, de nouvelles écoles ou de nouvelles salles de classe. Dans d'autres, comme celle de Diourbel, des écoles restent fermées... faute d'élèves. La déscolarisation semble s'installer au Sénégal. S'agit-il en réalité d'un phénomène de déscolarisation ou plutôt d'une prise de conscience, d'un désabusement vis-à-vis de l'école et de la valeur sociale des études qui garantissaient une certaine ascension sociale ? Par exemple, il peut facilement être soutenu que dans la Région de Diourbel les parents renoncent d'envoyer leurs enfants à l'école... pour y perdre du temps, alors que les entreprises familiales florissantes à tous égards peuvent les occuper de façon socialement et économiquement utile. Pour les jeunes bacheliers et les jeunes citadins qui renoncent d'eux-mêmes à poursuivre les études, les mêmes arguments de réalisme peuvent être avancés. D'une manière générale, les nombreuses grèves annuelles des élèves et des enseignants, les années blanches (1988 et 1994) et, surtout, le chômage des diplômés du système éducatif n'incitent guère aux études...

⁴⁵- Sources : 1°- 1981-82 : Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Recherche et de la Planification/Division de la Planification : *Annuaire statistique 1981-82*; 2°- 1991-92 : Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education : *Statistiques scolaires et universitaires 1991-1992*; 3°- 1993-94 : Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education : *Statistiques scolaires et universitaires 1993-1994 (version provisoire)*.

Entre 1981-82 et 1993-94, le nombre des établissements d'enseignement général et technique a été multiplié respectivement par 1,64 pour les collèges d'enseignement moyen (quatre années d'études : Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième). Le nombre des lycées (enseignement secondaire comprenant la Seconde, la Première et la Terminale) a été multiplié par 2,21 (voir *tableau C1.10*).

Selon les statistiques du Ministère de l'Education, pour l'enseignement secondaire, le Sénégal compte autant d'établissement public que privés. Il y a, par contre en 1993-94, plus de collèges privés (163) que de collèges publics (144). Que valent les institutions d'enseignement privé ? Quelle formation ont reçu leurs personnels ? Ces établissements sont-ils tous reconnus par l'Etat ?...

Tableau C1.10 : Enseignement moyen et secondaire général et technique : Nombre d'école

	81-82	91-92	93-94
Enseignement moyen			
Total	187	280	307
Privé	85	140	163
Public	102	140	144
Enseignement secondaire			
Total	38	84	84
Privé	21	42	42
Public	17	42	42

La multiplication des institutions privées à tous les niveaux d'enseignement, et la construction d'écoles ou de salles de classe par les parents d'élèves sont des pratiques qui peuvent soulager momentanément l'Etat de certains investissements coûteux. La politique d'ajustement structurelle à laquelle les pouvoirs publics sont soumis lui impose de réaliser des économies. C'est à ce titre que l'Etat est souvent contraint de mettre en oeuvre des politiques dont les effets à long terme ne sont pas toujours mesurés. Par exemple, pour combler le déficit en personnels enseignants, le Ministère de l'Education Nationale fait appel à des 'vacataires de l'éducation' et à des 'volontaires de l'éducation'. Par-delà la recherche de solutions aux questions liées à l'enseignement, il semble à maints égards que le recrutement de ces nouveaux promus permet (surtout) aux autorités d'attaquer de front la question du chômage des jeunes (en particulier des jeunes diplômés de l'Université). En effet, ces nouveaux enseignants reçoivent peu ou pas de formation pédagogique pour faire face à leur future fonction. Leurs indemnités sont inférieures à celles des enseignants 'régulièrement recrutés'. Elles seraient calculées selon le nombre d'heures d'enseignement dispensées. Ce qui plus est, les 'vacataires' et les 'volontaires' sont en principe révocables à tout moment...

Toutes ces innovations permettront-elles de résoudre durablement les nombreux problèmes que pose l'éducation et d'accroître l'offre d'enseignement, de faire face à la demande ?

Les données publiées par la Banque Mondiale (1994) permettent justement de mesurer les efforts qui devront être faits à partir de l'offre et de la demande probables d'enseignement ⁽⁴⁶⁾ :

- 1°- pour permettre à toutes les couches sociales de jouir de leur droit fondamental à l'éducation et à la culture,
- 2°- pour mettre l'éducation et la formation au service du développement économique et social.

Tableau C1.11 : Taux brut de scolarisation du groupe d'âge pertinent par niveau d'enseignement : en %

	Elémentaire	Secondaire	Supérieur
1970	41	10	3
1991	59	16	3

Source : BANQUE MONDIALE (1994)

Selon ces taux, l'offre d'éducation (le nombre de places d'éducation existantes) semble bien être l'un des points faibles du système éducatif sénégalais. L'impossibilité de satisfaire la demande d'éducation serait corrélative à des facteurs externes (économiques, démographiques et politiques), et à des facteurs internes (taux de passage et de redoublement).

Les facteurs économiques, démographiques et politiques sont les plus apparents parmi les facteurs externes. Il est même difficile de distinguer quels facteurs sont strictement d'ordre économique et quels facteurs sont strictement politiques.

En effet, au Sénégal, le passage d'un niveau d'enseignement à l'autre est conditionné par le nombre des places offertes aux examens et aux concours. Les concours qui conditionnent les passages et la poursuite ou non des études sont la partie visible de la politique de sélection scolaire. En réalité, la politique de sélection permet de faire face à la rareté des ressources financières (facteurs économiques), tout en prônant une éducation élitiste (facteurs politiques).

⁴⁶- Banque Mondiale (1994). Rapport sur le développement dans le monde 1994. Washington : Banque Mondiale. Voir tableau 28 p. 230. Il s'agit ici de taux brut de scolarisation parce que «les données relatives au nombre d'inscrits dans l'enseignement primaire représentent une estimation du nombre d'enfants de tous âges inscrits à l'école primaire... Les données relatives au nombre d'inscrits dans l'enseignement secondaire sont calculées de la même manière... » (p. 257). Les données de la Banque sont différentes de celles des tableaux T1b₃ et T1B₄ parce que ici l'enseignement secondaire regroupe des collèges et des lycées.

L'admission au collège dépend du nombre des places offertes au concours d'entrée en sixième organisé à la fin des années d'études élémentaires. L'admission au lycée (classe de seconde) dépend également du même principe de *numerus clausus*. Dans l'un et autre cas, le nombre des places mis au concours est fonction du **Taux Théorique d'Admission (TTA)** dans les classes d'accueil. Ce taux est établi par la Direction de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances ⁽⁴⁷⁾.

Pour l'entrée au collège (admission en sixième) et au lycée (admission en seconde) ⁽⁴⁸⁾, le **TTA** dépend de la **Capacité d'Accueil de Classes (CAC)** de sixième ou de seconde.

a) - Pour l'entrée en sixième, la capacité d'accueil est établie en fonction du nombre d'élèves des classes de la sixième passant à la cinquième. Pour l'admission en classe de seconde, la capacité d'accueil est fonction du nombre d'élèves des classes de seconde passant en première. Dans l'un et autre cas, la capacité d'accueil (**CAC**) est d'abord fonction du nombre des places libérées (soit ici la variable **PI**).

b- La capacité d'accueil dépend également des créations de nouvelles classes de sixième ou de seconde. (variable **Ac**).

c- La capacité d'accueil est aussi fonction des **Effectifs Moyens des Classes (EMC)** de sixième ou de seconde .

Compte tenu de ces trois critères, la formule suivante permet de calculer la capacité d'accueil des classes :

$$CAC = PI + (EMC * Ac)$$

Enfin, pour établir le nombre de places mis au concours, il est tenu compte du nombre d'élèves pouvant se présenter au concours d'Entrée en Sixième ou à l'examen qui sanctionne la fin des Etudes Moyennes (BFEM) : variable **E**

L'ensemble de ces critères permet d'établir le taux théorique d'admission ainsi qu'il suit :

$$TTA = (CAC/E) * 100$$

Pourtant, l'expérience tendrait à prouver que le **TTA** n'est pas toujours rigoureusement appliqué. En effet, en 1981-82 et en 1991-92, il y a eu moins d'admis au concours d'entrée en sixième que de places libérées (voir *tableau C1.14a*). Pour les mêmes années, il y a eu plus d'admis en classe de seconde que de places libérées (voir *tableau C1.14b*). Il n'a pas été tenu compte dans ces deux cas de la capacité d'accueil des classes.

Tableau C1.14a : Comparaison résultats au Concours d'Entrée en Sixième/nombre de places libérées en classe de sixième en 1981-82 et 1991-92. (Sources : MEN (1982 et 1993))

Années	Effectifs CM2	Présentés 6	Admis	%	Effectifs 6	Redoub. 6	Places libres
81-82	71 254	67 745	13 490	19,91	22 662	2 140	20 522
91-92	120 435	113 908	21 124	18,54	36 233	3 864	32 369

⁴⁷- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)/Direction de la Statistique (1984) : Situation économique 1984; Dakar : MEF 1984, voir p. 52.

⁴⁸- Pour la détermination du nombre des places, voir Ministère de l'Economie et de Finances (1984), pp 52-54 pour le Concours d'Entrée en Sixième et pp 64-67 pour le Diplôme de Fin d'Etudes Moyennes autorisant le passage de la troisième à la seconde.

En 1981/82 comme en 1991/92, il y a eu trop peu d'admis par rapport aux places libérées en sixième.

Le *tableau 6a* montre que le déficit pour le passage en sixième pour la rentrée 1982-83 serait d'environ de 4892 places [20522 - (13490 + 2140)]. Ainsi 23,84 % des places libérées en sixième n'ont pas été distribués. En 1992-93 le déficit aurait pu être de 7381 [32369 - (21124 + 3864)]. Ainsi, 22,80 % des places libérées n'ont pas été occupés.

Les déficits ainsi constatés permettent d'évoquer les facteurs internes, d'ordre pédagogique, comme la nature des épreuves proposées au Concours d'Entrée en Sixième, et le niveau des formés.

Cependant, il est également possible que la *Loi de Posthumus* ⁽⁴⁹⁾ se manifeste ici à travers la sévérité des examinateurs. La qualification du corps enseignant peut également être évoquée...

Cependant, l'entrée en sixième étant réglementée par la réussite à un concours national, c'est probablement la combinaison des facteurs externes et internes qui expliquerait mieux les résultats obtenus au concours même.

En effet, pour les résultats du concours d'entrée en sixième (*tableau C1.14a*), les facteurs externes peuvent être évoqués, car

- toutes les places de sixième n'auraient permis d'accueillir que 31,80 % ($22662/71254 * 100$) des élèves au CM2 en 1981-82, contre 30,09 % ($36233/120435 * 100$) en 1991-92. Ainsi, il n'y aurait pas assez de places (facteurs économiques). La sélection selon des critères pédagogiques permet de palier au déficit des places (facteurs politiques).

Les facteurs internes peuvent également être incriminés :

- les places théoriquement libérées en sixième ne pouvaient être convoitées que par 28,80 % ($20522/71254 * 100$) des élèves au CM2 en 1981-82, contre 26,87 % en 1991-92. Dans ce contexte de rareté des places disponibles, le nombre des redoublants (9,44 % en 1981-82 et 10,66 % en 1991-92) réduit d'autant les chances d'accéder au collège.

Qu'en est-il du passage de l'enseignement moyen (le collège) vers l'enseignement secondaire (le lycée) ?

Pour 1981-82 et 1991-92, la situation et les données paraissent meilleures pour l'admission dans l'enseignement secondaire.

⁴⁹- Selon Gilbert De LANDSHEERE (1979). Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation. Paris : PUF, p. 167 : « Loi de Posthumus : Loi selon laquelle un enseignant tend à ajuster le niveau de son enseignement et de ses appréciations des performances des élèves de façon à conserver, d'année en année, approximativement la même distribution de notes et donc le même pourcentage d'échecs, grosso modo : 25 % d'élèves faibles, 50 % de moyens et 25 % de 'bon'... »

Tableau C1.14b : Comparaison résultats aux Diplômes de Fin d'Etudes Moyennes (DFEM ou BFEM)/nombre de places libérées en classe de seconde en 1981-82 et 1991-92.(Sources : MEN (1982 et 1993))

Années	Présentés au DFEM ou BFEM	Admis	%	Effectifs Seconde	Redoub. Seconde	Places libres
81-82	25 334	7 174	28,32	8 728	1 374	7 354
91-92	36 422	17 885	49,10	21 816	2 640	19 176

D'après le tableau C1.14b, si tous les 7174 nouveaux diplômés devaient rejoindre en seconde les 1374 redoublants, ce sont 1194 places qui devraient être créées en 1982-83 [$1194 = (7174 + 1374) - 7354$]. Il y aurait un déficit de 16,24 % par rapport aux places existantes. Il aurait également fallu créer 1349 places supplémentaires en 1992-93 pour contenir les 17885 brevetés et les 2640 redoublants [$1349 = (17885 + 2640) - 19176$]. Le déficit aurait été de 7,03 % par rapport aux places existantes.

D'une manière générale, les facteurs externes et internes peuvent être ici aussi évoqués. Par exemple, pour la classe de troisième :

les taux de réussite à l'examen de fin d'études moyennes étaient de :

- 28,32 % en 1981-82,
- et de 49,10 % en 1991-92.

Les taux des redoublements étaient de :

- 15,74 % en 1981-82,
- et 12,10 % en 1991-92.

L'accès à l'enseignement supérieur serait-il soumis aux mêmes principes ?

II- Tableau général de l'enseignement supérieur au Sénégal

En principe, l'enseignement supérieur et l'université au Sénégal sont accessibles à tout postulant titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme admis en équivalence. Les universités accueillent des étudiants sénégalais et étrangers; ces derniers sont en majorité originaires des pays francophones d'Afrique au Sud du Sahara.

Entre 1972 et 1995, la Commission Nationale d'Orientation des bacheliers répartissait les bacheliers sénégalais entre les différentes facultés. La majorité des jeunes bacheliers avait ainsi une chance d'entrer à l'université, même si certains n'étaient pas 'orientés' par la Commission.

Depuis la rentrée universitaire 1995-1996, la Commission Nationale d'orientation semble avoir cédé la place à des commissions pédagogiques propres à chaque faculté. Les facultés ont ainsi acquis l'autorisation de recruter selon des critères qui leur sont spécifiques et selon leurs capacités d'accueil...

2.1 - Comment se répartissent les effectifs par niveau d'enseignement ?

A cette étape de l'analyse de la situation générale de l'éducation au Sénégal, compte tenu des effectifs de l'enseignement élémentaire, moyen et secondaire, la comparaison du nombre des élèves des classes de Terminale de l'enseignement secondaire avec les résultats enregistrés au baccalauréat autorise à dire que la situation générale de l'éducation est préoccupante au Sénégal. Or, non seulement il y a peu d'élèves dans l'enseignement secondaire par rapport aux effectifs de l'enseignement moyen, mais les résultats au baccalauréat sont faibles. Par exemple, comment expliquer la baisse des taux de réussite (50,07 en 1981-82, contre seulement 35,05 % en 1991-92) ?

Tableau C1.15 : Résultats au Baccalauréat en 1981-82 et 1991-92.

Année	Présentés au Bac	Admis	%
81-82	4 266	2 136	50,07
91-92	18 239	6 394	35,05

Sources : MEN (1982 et 1993)

A ce niveau de l'analyse, ce qu'il faut surtout noter, c'est le rétrécissement des effectifs scolaires entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire. En effet, à côté des taux d'accroissement des effectifs par niveau de scolarisation et des taux bruts de scolarisation (voir *tableaux C1.8 et C1.11*), la disproportion des effectifs d'un niveau à l'autre du système d'enseignement permet de mieux faire ressortir les problèmes de l'éducation au Sénégal (voir ci-dessous *tableau C1.16*).

Tableau C1.16 : Evolution des effectifs par niveau et années d'études (1981-82 et 1991-92)

Année	Elémentaire		Moyen		Secondaire	
	1981-82	1991-92	1981-82	1991-92	1981-82	1991-92
Effectif total	452 725	725 496	79 408	137 978	21 012	52 664
Elèves en première année	96 659	137 398	22 662	36 233	8 728	21 816
Elèves en dernière année	71 254	120 435	18 095	33 212	3 968	14 963

Sources : MEN (1982 et 1993)

En l'absence de données statistiques complètes relatives à des cohortes (même reconstituées), le tableau C1.16 permet de dégager une très forte disproportion des effectifs entre les différents niveaux d'enseignement. A titre d'exemple, en comparaison avec les taux de scolarisation par groupes d'âge pertinents (voir *tableaux C1.8, C1.11 et C1.13*), les rapports entre les effectifs des différents niveaux d'enseignement peuvent être établis ainsi qu'il suit :

- entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen :

5,70 fois plus d'élèves dans l'élémentaire en 1981/82,
5,25 fois plus d'élèves dans l'élémentaire en 1991/92,

En regard de ces données, l'tableau C1.5 permet de se faire une idée du rapport entre les tranches d'âge scolarisables du primaire et du moyen. Il y avait 1 127 648 Sénégalais résidents âgés de 5 à 9 ans contre 819 035 sujets de 10 à 14 ans selon le Recensement Général de la Population en 1988, soit un rapport de 1,38. Il y avait plus de sujets pouvant prétendre à ces deux niveaux d'enseignement car les âges scolaires sont respectivement 7-12 ans et 13-16 (voir *Tableaux C1.3 et C1.5*).

- entre l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire :

3,78 fois plus d'élèves dans le secondaire en 1981/82,
2,62 fois plus d'élèves dans le secondaire en 1991/92.

Ici aussi, le tableau C1.5 permet de se faire une idée du rapport entre les tranches d'âge sensiblement scolarisables du moyen et du secondaire qui étaient respectivement de 819 035 individus âgés de 10 à 14 ans et 710 188 personnes de 15 à 19 ans en 1988, soit un rapport de 1,15. Ce rapport est indicatif car les tranches d'âge scolarisables concernent les 13-16 ans et les 17-19 ans (voir *tableau C1.5 et tableau 1a*).

Toutes les données disponibles semblent donc indiquer que les places d'enseignement sont assez rares au Sénégal (voir *tableau C1.5, tableaux C1.14 à C1.16*). En tenant compte des effectifs de l'enseignement supérieur, la situation générale de la scolarisation au Sénégal paraît encore plus préoccupante.

Par exemple, les effectifs de l'enseignement supérieur n'ont jamais atteint 2,5 % des effectifs totaux du système éducatif (voir *tableau C1.17*).

Tableau CI.17 : Effectifs par niveau d'enseignement de 1988-89 à 1990-91

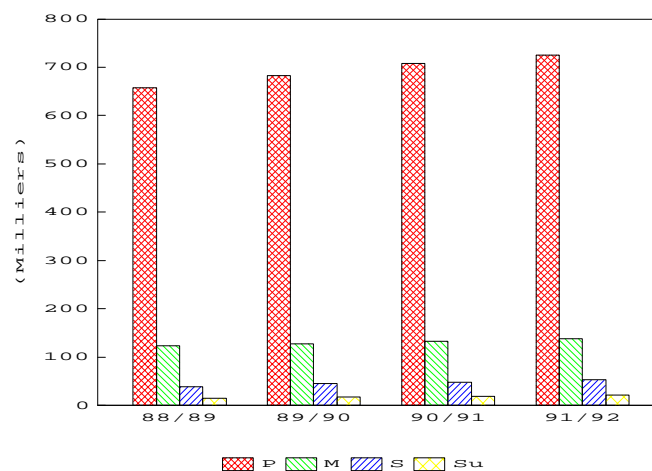
	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Elémentaire	658 102	682 925	708 299	725 496
Moyen	123 405	127 375	132 348	137 978
Secondaire	38 308	44 946	47 470	52 664
Supérieur	14 833	16 582	18 405	21 562
Total	834 648	871 828	906 522	937 700

Sources : Ministère de l'Economie/Direction de la Statistique (1991) et MEN (1993)

Ce qui donne en valeurs relatives :

	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Elémentaire	78,85	78,33	78,13	77,37
Moyen	14,79	14,61	14,60	14,71
Secondaire	4,59	5,16	5,24	5,62
Supérieur	1,78	1,90	2,03	2,30
Total	100	100	100	100

Les disproportions sont nettement plus frappantes sur l'histogramme ci-dessous.

Histogramme 4 : Evolution des effectifs du système éducatif de 1988/89 à 1991/92

P = Primaire M = Moyen S = Secondaire Su = Supérieur

Selon toutes ces données (tableaux C1.14 à C1.16, le tableau C1.17 et Histogramme 4), la sélection est plus sévère :

- pour le passage de l'élémentaire au secondaire : en moyenne, les écoliers représentent plus de $\frac{3}{4}$ des effectifs du système d'enseignement, contre moins du $\frac{1}{4}$ pour les collégiens et $\frac{1}{20}$ pour les lycéens ;
- et pour l'entrée à l'université : dans le meilleur des cas, les étudiants ne représentent pas plus 2,5 % des effectifs du système d'enseignement.

La rareté des places devra surtout être appréciée à la lumière de la dégradation de la qualité de l'enseignement, dégradation affirmée par tous, y compris par la Banque Mondiale, mais qui semble très rarement établie dans les faits. En tout état de cause, que la dégradation de la qualité de l'enseignement soit réelle ou simplement postulée, elle intervient dans une période au cours de laquelle le budget de l'éducation ne diminue pas. Selon les statistiques du Ministère de l'Education Nationale (MEN 1994), le budget de l'éducation n'a pas cessé de croître malgré les fluctuations du budget ordinaire de l'Etat. Comparativement au budget de l'Etat, le budget de l'Education Nationale a connu un accroissement relativement important (voir tableau 8 ci-dessous). Le budget de l'Education Nationale est passé de 22,84 % du budget de l'Etat en 1981-82 à 32,8 % en 1992-93.

Tableau C1.18 : Comparaison budget de l'Education et budget de l'Etat 1987 à 1993

(en millions de francs cfa avant la dévaluation de janvier 1994)

	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93
Education	48 037	50 201,6	54 697,9	60 466,8	61 686,2	67 007,8
Etat	216 500	226 780	223 260	226 000	225 305	204 500
% Education	22,2	22,1	24,5	26,8	27,4	32,8

Source : MEN (1994) : Statistiques scolaires et universitaires 1992-1993

Selon le MEN (1994, p. 135), entre 1980-81 et 1992-93 la plus faible part du MEN dans le PIB était de 3,2 % en 1987-88 et la part la plus élevée était de 4,3 % en 1980-81.

Appréciant des données de cette nature, la BANQUE MONDIALE (mars 1992) estime que «entre 1980-81 et 1989-90, les dépenses publiques réelles dans le secteur de l'éducation ont globalement progressé, tant par rapport au PIB qu'en termes absolus (de près de 10% par an pour les dépenses de fonctionnement alors que le budget total a diminué de 10 %). Pourtant, sur le plan de l'efficacité, les résultats du secteur ont été plus mauvais à la fin de la décennie qu'au début (...)»⁽⁵⁰⁾. L'efficacité est ici évaluée en fonction du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur et des taux de réussite aux examens universitaires (voir notamment plus bas, tableaux C1.20 et C1.21).

Quelles justifications trouver à cette contradiction ? (L'analyse de la situation générale dans l'enseignement supérieur (voir plus bas) permettra d'avancer des éléments de réponse.)

⁵⁰- BANQUE MONDIALE (mars 1992) : Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme; Banque Mondiale/Division Opération-population et ressources humaines/Département du Sahel/Bureau Régional Afrique (mars 1992); voir p. ii.

Entre-temps, l'enthousiasme né avec les indépendances aura cédé la place à la sélection. Que sont devenues, en effet, les résolutions de la Conférence sur l'éducation en Afrique, tenue à Addis-Ababa en 1961 ? Que sont devenues les résolutions et les recommandations de la Conférence de Tananarive (3-12 septembre 1962) sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique ⁽⁵¹⁾ ?

Il semble bien que le Sénégal ne maîtrise toujours pas la scolarisation de ses populations. Contrairement aux décisions d'Addis-Ababa (1961) et de Tananarive (1962) :

- l'enseignement élémentaire n'est toujours pas universel ;
- et l'enseignement moyen, secondaire et supérieur paraissent réservés à une élite .

Plus particulièrement, l'enseignement supérieur ne semble pas suffisamment contribuer « à l'amélioration de tout le système d'éducation, à la préparation des jeunes, à tous les degrés, à devenir de meilleurs citoyens » ⁽⁵²⁾ et à l'effort de développement. L'éducation et le développement paraissent même s'ignorer...

2.2 - Comment se caractérise l'enseignement supérieur au Sénégal ?

Depuis la fin des années 70, de très fortes et graves perturbations ont marqué la vie et les activités universitaires, principalement dans les facultés traditionnelles ⁽⁵³⁾. Selon le recteur de l'UCAD, « l'espace universitaire est, depuis une dizaine d'années au moins, périodiquement perturbé et soumis à des turbulences annuelles plus ou moins violentes, mais souvent annoncées » ⁽⁵⁴⁾. L'agitation des étudiants, mais aussi les mouvements de grèves de leurs professeurs dont l'université est la proie et les nombreuses secousses qui ébranlent le système éducatif sénégalais seraient ainsi les signes avant-coureurs d'une situation explosive. Si l'année académique 1987/88 avait été une *année blanche*, 1993/94 a été une *année invalidée*. Pourtant, les principaux partenaires (les étudiants, les enseignants, les autorités universitaires et l'Etat) s'accordent tous sur la nécessité de trouver des solutions à la crise profonde et durable qui s'observe dans l'enseignement supérieur, depuis 1968 au moins.

Il semble que l'enseignement supérieur souffre lui aussi de la conjonction de facteurs externes (économiques et politiques) défavorables et de facteurs internes (pédagogiques et administratives) peu propices aux études et à la réussite.

⁵¹- UNESCO (1963). L'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique. Rapport de la Conférence sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique (Tananarive, 3-12 septembre 1962). Paris : UNESCO 1963.

⁵². UNESCO (1963). Conférence de Tananarive..., p. 19.

⁵³ - L'enseignement supérieur regroupe actuellement l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ou UCAD (créée en 1957, inaugurée en 1959) et ses instituts, et l'Université de Saint-Louis ou USL (ouverte à la rentrée 1990-91). A l'UCAD, les filières traditionnelles (Lettres et Sciences Humaines, Droit et Economie, Médecine-Pharmacie et Sciences) préparent comme partout ailleurs à des Licences ou Doctorats. L'UCAD a aussi des instituts spécialisés. Ces centres spécialisés sont des Ecoles Nationales de formation professionnelle post-secondaire ou post-supérieure. Leurs étudiants sont des élèves-stagiaires (pré-embauchés par l'Etat).

⁵⁴- Souleymane NIANG (octobre 1993) : Rentrée Universitaire 1993-94 : Rapport général; Dakar : UCAD octobre 1993; voir page 4.

Selon le Recteur de l'UCAD, S. NIANG (octobre 1993), « les causes (des perturbations) sont quasi-identiques : saturation des effectifs, manque de moyens et de mesures adéquates d'accompagnement »⁽⁵⁵⁾.

En attendant les solutions à la crise, l'Université de Dakar perd progressivement de son éclat passé. Elle serait ou devrait être à la recherche d'une nouvelle identité que tous réclament. Mais les forces conservatrices s'opposent farouchement aux nécessaires changements. Par exemple, c'est au nom de la lutte d'influences entre le groupe des étudiants, les syndicats des enseignants du supérieur et les autorités, que les recommandations de la dernière Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (1992-93) ont conduit les autorités à invalider l'année 1993-94...

Comment justifier le jusqu'au-boutisme des étudiants sénégalais ? Ils sont pourtant de véritables privilégiés sociaux. Mais ils n'hésitent pas à mettre en péril l'institution universitaire.

- ***Véritables privilégiés scolaires, les étudiants ne semblent pas tirer profit des études.***

En effet, combien d'élèves admis en première année de scolarité primaire (CI) seront admis en classe terminale de l'enseignement secondaire treize ans plus tard ? Combien d'élèves obtiendront le baccalauréat afin de pouvoir prétendre à l'enseignement supérieur ?

Au Sénégal, seuls 3 % du groupe d'âge pertinent accèdent à l'université. Malgré la rareté des places d'éducation, les déperditions scolaires sont extrêmement fortes entre la première année de scolarisation (CI) et l'entrée à l'université (cf supra, *tableau C1.17*). Les déperditions des différents niveaux d'enseignement viennent s'ajouter au caractère sélectif du système éducatif (cf supra, *tableaux C1.14 à C1.16*).

En effet, comparativement aux effectifs du Secondaire (*tableau C1.17*), peu d'élèves parviennent en classes terminales de l'enseignement secondaire et peu réussissent au Baccalauréat, examen fort sélectif (*tableau C1.19*) qui ouvre en principe la voie à l'enseignement supérieur.

Tableau C1.19 : Evolution des résultats au Baccalauréat de 1989 à 1992

	1989	1990	1991	1992
Inscrits	9 458	13 742	16 819	19 193
Présentés	8 355	12 838	16 181	18 471
Admis	4 660	5 432	6 934	6 497
% de réussite	55,77	42,31	42,85	35, 17

Source : Ministère de l'Economie (mai 1993)

⁵⁵ - S. NIANG (octobre 1993), p. 4.

Les résultats ainsi enregistrés au baccalauréat décroissent assez fortement entre 1989 et 1992. Il est probable que la qualité de l'enseignement et le niveau des élèves puissent être évoqués pour expliquer ces diminutions. Il est aussi possible que des facteurs externes interviennent. Avec la morosité économique et l'inactivité de la jeunesse, le pouvoir organisateur du baccalauréat qui ouvre le passage à l'enseignement supérieur est de plus en plus embarrassé par le gonflement des effectifs de l'UCAD, et par le nombre des jeunes diplômés sans emploi.

Pourtant, les effectifs n'ont cessé de croître à l'Université de Dakar. Ils passent de 3054 étudiants en 1969-70 (dont 53 % de Sénégalais), à 12 637 inscrits (dont 76 % de Sénégalais) en 1980-81 et 17 810 en 1990-91 ⁽⁵⁶⁾. Les effectifs ont été multipliés par 4,15 en dix ans (1970-1980). Ils ont été multipliés par 5,83 en vingt ans (1970-1990).

Tableau C1.20 : Evolution des effectifs à l'Université de Dakar de 1984-85 à 1990-91

	1984-85	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Facultés	10 208	13 343	14 620	13 568	15 291	16 610
% Sénégal.	82	86	88	91		
Instituts	1 470	1 435	1 428	1 256	1 291	1 200
% Sénégal.	66	56	52	53		
Total	11 678	14 749	16 048	14 833	16 582	17 810
% Sénégal.	80	83	85	86		

Source : Ministère de l'Economie (mai 1993)

Pas de données pour 1985-86. [1° = dans les quatre facultés traditionnelles (Lettres, Droit, Sciences et Médecine) ; 2° = dans les instituts d'enseignement supérieur ; 3° = pour l'ensemble.]

Le caractère incomplet des statistiques généralement publiées est ici aussi un handicap pour entreprendre des comparaisons entre les résultats à l'université et les résultats dans les autres ordres d'enseignement. (L'un des objectifs déclarés de la présente recherche est de reconstituer des séries statistiques le plus complètement possible.)

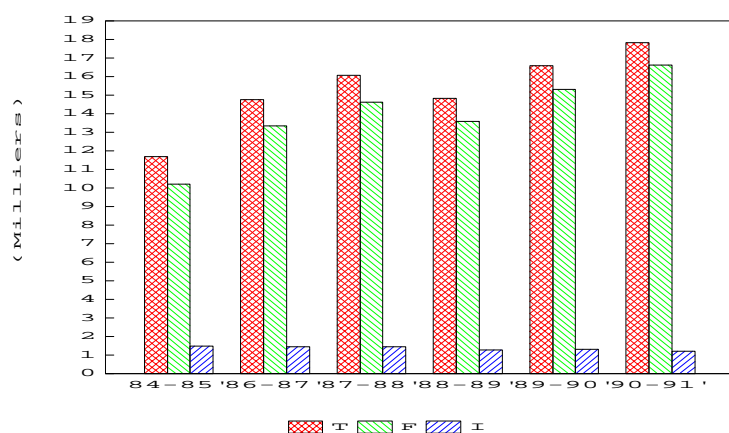
Cependant certains facteurs peuvent être avancés pour comprendre la progression des effectifs de l'enseignement supérieur. Les principales causes de l'accroissement des effectifs de l'enseignement supérieur au Sénégal (*tableau C1. 20*) seraient :

1°- l'augmentation du nombre des lycées dispensant un enseignement de type classique, où les élèves suivant les séries littéraires ou pseudo-scientifiques (B pour la série économique, et D pour la série sciences expérimentales), au détriment de l'enseignement technique et de la série C (mathématique) ou E (mathématique et technique);

2°- le gonflement du nombre des étudiants dans les facultés traditionnelles, au détriment des admissions dans les instituts d'enseignement supérieur qui sont des écoles nationales de formation professionnelle (voir *Tableau C1.19 et Histogramme 5*);

⁵⁶- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), Direction de la Prévision et de la Statistique (mai 1993). Situation économique. Edition : 1991. Dakar: MEFP; p. 48.

Histogramme 5 : Evolution des effectifs selon le type d'établissement (Faculté et Instituts) de 1984-85 à 1990-91



T = Total F = Facultés I = Instituts

3°- et l'augmentation du nombre des Sénégalais parmi les étudiants, dans les facultés traditionnelles.

S'agissant de l'augmentation du nombre des étudiants sénégalais dans les facultés traditionnelles, deux phénomènes qui s'articulent l'un sur l'autre pourraient expliquer leur concentration dans les filières classiques (études longues conduisant au moins à une licence), au détriment des filières professionnelles (études de courte durée).

a)- L'Etat est tenu de contrôler sinon de réduire la masse salariale : moins de salariés pour l'Etat qui est encore le principal employeur des sortants des Ecoles Nationales, d'où moins de places mises au concours pour le recrutement à l'entrée de ces établissements. Leurs quotas fixés annuellement par l'Etat sont souvent révisés à la baisse, si tant est qu'il y ait recrutement toutes les années ;

b)- les études classiques semblent être la seule occupation à offrir à la jeunesse : face aux difficultés économiques qui ont pour corollaire la rareté des emplois et le chômage des diplômés d'enseignement supérieur, les études classiques seraient une sorte de période de mise en instance sociale, véritable exutoire pour tous : la jeunesse et l'Etat.

Ainsi, «(...) sur le plan structurel, le nombre des étudiants admis dans les facultés de droit et des sciences humaines est passé de moins de 35 % du total des étudiants de l'UCAD en 1981 à environ 50 % en 1989, malgré les perspectives d'emploi manifestement sombres s'offrant aux diplômés de ces facultés »⁽⁵⁷⁾.

Aux conséquences des facteurs politiques et économiques des difficultés actuelles de l'enseignement supérieur au Sénégal viennent se greffer les effets des facteurs internes.

Manifestement, les étudiants éprouvent des difficultés à s'adapter à l'université. Les résultats aux examens universitaires sont catastrophiques. Car les redoublements sont extrêmement nombreux dès la première année. De ce fait, ils sont visibles de tous. Pourtant, ils cachent des redoublements tout aussi importants au cours des quatre années d'études supérieures qui conduisent à la maîtrise ou à son équivalent dans les facultés (voir *tableau C1.21*).

⁵⁷ - BANQUE MONDIALE (mars 1992) : La revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal, p. ii

Tableau C1.21 : Taux de redoublement en % à l'Université de Dakar entre 1981-82 et 1986-87

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Droit	55	43	36	12
Economie	52	35	44	7
Sciences	30	36	33	20
Lettres	35	33	47	47
Médecine	52	9	30	9

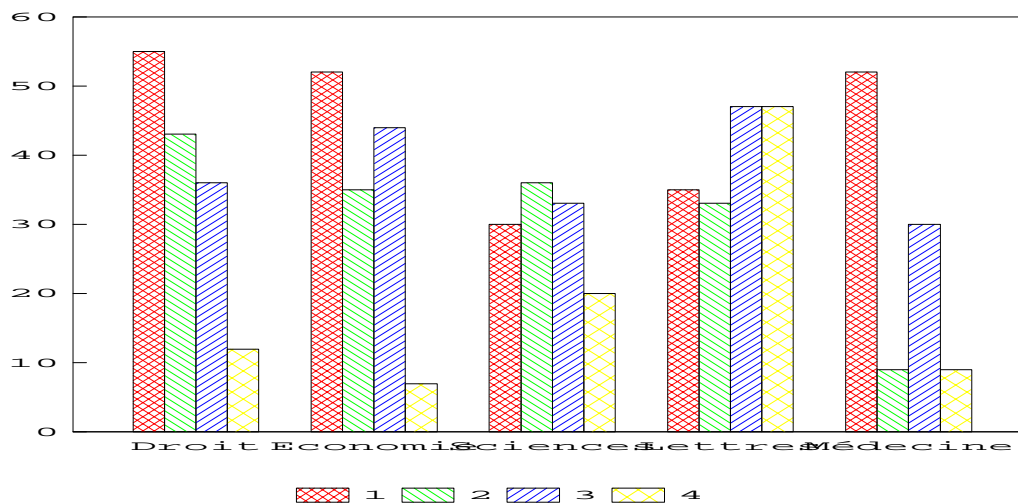
Source : Banque Mondiale (mars 1992)

Cependant, les statistiques disponibles sont souvent muettes sur l'un des phénomènes les plus préoccupants de l'Université de Dakar : la possibilité de redoubler indéfiniment, c'est-à-dire la possibilité offerte aux étudiants inscrits dans les facultés (Lettres, Sciences, Droit, Economie et Médecine) de bénéficier d'une *dérogation* aux dispositions réglementaires qui limitent la durée des études par cycle.

Du fait des nombreuses dérogations, certains étudiants redoublent ainsi indéfiniment au premier et au deuxième cycle de l'enseignement supérieur. (L'élaboration de données plus complètes grâce à la méthode des cohortes reconstituées permettra de faire ressortir la répartition des étudiants selon la durée du séjour à l'université). Les données qui ont été utilisées pour camper le tableau général de la situation éducative au Sénégal sont presque toutes des moyennes. Leurs auteurs ne donnent aucune précision sur les méthodes qui ont permis de les élaborer. Ainsi pour la tableau 11, il s'agit ici de moyennes sur près de dix ans, de 1981-82 à 1986-87. L'analyse des séries statistiques plus complètes qui seront élaborées permettra de tenter circonscrire les causes des redoublements, selon le type de faculté, et de leur trouver des solutions.

Les données disponibles (voir *tableau C1.21*) permettent néanmoins de réfuter certaines idées reçues. En effet, les redoublements sont moins importants en Facultés de Lettres et des Sciences que dans les autres établissements ⁽⁵⁸⁾. Toutefois, les trois premières années semblent présenter de sérieuses difficultés dans toutes les facultés, sauf en Médecine (9 % de redoublement en deuxième année). Les étudiants de Lettres semblent éprouver encore plus de difficultés en troisième et quatrième année, alors que ceux de Sciences redoublent plus en deuxième et troisième année.

⁵⁸- Dans son rapport général pour la rentrée universitaire 1993-94 (NIANG octobre 1993), le recteur S. NIANG aboutit aux mêmes constatations pour la période 1989-1992, voir p. 10.

Histogramme 6 : Taux de redoublement entre 1981-82 et 1986-87

1 = 1ère année 2 = 2ème année 3 = 3ème année 4 = 4ème année

Cette tendance au piétinement (surtout en première année) est confirmée par les résultats aux examens de 1992-93 (voir *tableau C1.22*). Si les résultats de première année sont meilleurs en Médecine, Pharmacie et Chirurgie Dentaire, c'est probablement parce que ces établissements sélectionnent sur dossier. Leur préférence est accordée aux bacheliers de la Série C (Mathématiques) ayant obtenu au moins la Mention Bien et qui ont achevé les études secondaires sans trop de difficultés (durée de la scolarité, âge d'obtention du Bac et notes des trois dernières classes : seconde, première et terminale).

A ce propos, l'hypothèse pourrait être avancée que les bacheliers de la Série C ont plus de facilité à suivre les deux premières années d'études médicales (disciplines fondamentales à caractère scientifique). Ils éprouvent néanmoins plus de difficulté au-delà de la deuxième année (contenus plus professionnels et techniques).

Par exemple pour l'année 1992/93, la comparaison des résultats aux examens dans les facultés (voir ci-dessous *tableau C1.22*) tend également à indiquer que le système d'évaluation est assez sélectif tout au long des études supérieures (de la première à la quatrième année).

Il faut noter que les données du tableau 12 ne précisent pas combien de candidats étaient inscrits aux examens universitaires en 1992-93, alors que généralement les statistiques relatives aux examens et concours doivent apporter des précisions sur le nombre de candidats inscrits, le nombre de candidats qui se sont réellement présentés le jour de l'examen et le nombre d'admis.

En réalité, aucune des séries statistiques relatives à l'UCAD qui ont été publiées n'est complète. Cet aspect incomplet donne l'impression que les conclusions sont hâtives et sommaires, voire trop générales. Au demeurant, l'un des objectifs de la recherche entreprise consiste à se demander si les conclusions tirées des données incomplètes sont fondées.

Cependant, même en l'état actuel des données publiées, il est possible de se demander au regard des faibles taux de réussite en première année (sauf en Médecine = 38,67 % et en Pharmacie = 35,69 %) combien d'étudiants rentrant à l'université arrivent en troisième année (Licence ou équivalent) ? Combien d'étudiants obtiennent la Licence ? Au bout de combien d'années d'études ?

En tout état de cause, les résultats enregistrés à l'Université de Dakar, entre 1980 et 1990, amènent la BANQUE MONDIALE (mars 1992) à établir que «(...) près de la moitié de l'ensemble des étudiants universitaires, par rapport à 37 % pour la période 1981-83, ont mis plus de temps que la normale à obtenir leur diplôme »⁽⁵⁹⁾. Cette estimation reflète-t-elle la réalité ? La majorité des étudiants ne mettrait-elle pas plus de temps à obtenir un diplôme d'études supérieures ?

Tableau CI.22 : résultats des examens dans les quatre facultés de l'UCAD en 1992-93

(Source : Rectorat/Bureau Statistiques (1993-94))

	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année
Droit				
Présentés	1 661	526	196	195
Admis	145	96	123	115
%	8,73	18,25	62,76	58,97
Economie				
Présentés	1 286	363	134	132
Admis	263	89	46	69
%	20,45	24,52	34,33	52,27
Médecine				
Présentés	256	89	103	118
Admis	99	74	69	81
%	38,67	83,67	66,99	68,64
Pharmacie				
Présentés	283	178	168	149
Admis	101	97	82	112
%	35,69	54,69	48,81	75,17
Sciences				
Présentés	1 427	551	435	210
Admis	277	196	167	77
%	19,41	35,57	38,39	47,73
Chir. Dent				
Présentés	48	48	40	44
Admis	19	30	20	21
%	39,58	62,50	50	47,73
Lettres				
Présentés	4 065	1 539	949	504
Admis	746	392	206	275
%	18,35	25,47	21,71	54,56

Ch. Dent. = Chirurgie dentaire

⁵⁹- BANQUE MONDIALE (mars 1992) : La revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal, p. ii

Il importe, face à la situation actuelle, face à la nature et à la divergence des données disponibles de se demander quels facteurs sont à l'oeuvre dans le piétinement (les redoublements) des étudiants de l'Université de Dakar, surtout au cours des premières années.

En plus des orientations politiques et des moyens (ressources financières, matérielles et humaines), les résultats actuels de l'UCAD paraissent être immédiatement liés à six groupes de facteurs :

- 1°- le niveau des bacheliers admis à l'université (entrée);
- 2°- les filières choisies par les bacheliers en vue d'y être orientés (entrée);
- 3°- l'orientation des bacheliers à l'entrée à l'université (entrée);
- 5°- le manque de motivation des étudiants (processus);
- 5°- le déséquilibre formation/emploi (à l'issue des études : sortie);
- 6°- la composition du corps enseignant (encadrement pédagogique et scientifique).

1°- Le niveau des bacheliers

Au Sénégal, le corps professoral se plaint du niveau des étudiants, dans toutes les structures d'enseignement supérieur, surtout en première année. Selon plusieurs enseignants, les étudiants n'ont pas suffisamment de compétence en expression écrite. Ces opinions mettraient en cause « *la méthode active pour parler français* », communément appelée CLAD ⁽⁶⁰⁾. Il s'y ajoute qu'au Sénégal, l'enseignement secondaire est souvent trop théorique, surtout dans les disciplines scientifiques. Selon l'opinion la plus répandue chez les enseignants, les élèves et les étudiants sénégalais ont également peu de compétences en habiletés manuelles et en raisonnement...

La méthode active pour parler français était basée sur les principes des cours radiodiffusés et l'utilisation des figurines. La méthode CLAD avait été généralisée à toutes les écoles élémentaires publiques vers 1967. Elle a été abandonnée, sans aucune évaluation, à la suite des Etats Généraux de l'Education et de la Formation tenus en janvier 1981.

Ainsi, pendant 14 ans (1967-1981), la méthode officielle (en réalité l'unique méthode) était celle du CLAD, décriée par tous : parents, enseignants et même les inspecteurs de l'enseignement élémentaire. Au moment de son abandon (1981), des bacheliers qui en avaient bénéficié au début de leur scolarité primaire (Cours d'Initiation) étaient à l'université depuis 1 an au moins (1980-81), soit 13 ans plus tard. Les derniers à en avoir bénéficié (1980-81) à la fin de leur scolarité élémentaire (au Cours Moyen II) devaient arriver 13 ans plus tard à l'université en 1993-94.

Ainsi, le niveau actuel des étudiants pourrait être expliqué par cette méthode privilégiant l'expression orale. A ces lacunes observables, vient s'ajouter le manque de préparation des élèves et des étudiants à l'apprentissage autonome. Pendant toutes leurs études au collège puis au lycée, les élèves ont été habitués à prendre des cours et des notes sous la dictée de leurs professeurs. Bien souvent aussi, les questions d'examen sont des questions de mémoire. Ces habitudes sont difficiles à corriger...

⁶⁰- Le CLAD est le Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Dakar. La méthode active Pour parler français qu'il avait conçue a été généralisée comme méthode unique d'enseignement dans l'élémentaire vers 1966/1967, selon certains, sans l'adhésion des inspecteurs responsables de la supervision à ce niveau d'enseignement... Elle a été abandonnée en 1981.

2°- L'orientation des bacheliers

En principe au Sénégal, tout candidat jusqu'en 1995 à l'enseignement supérieur doit soumettre un dossier à la Commission Nationale d'Orientation des Bacheliers créée en 1971 et qui dépend du Rectorat de l'Université de Dakar. Au fil des ans, la Commission aura systématiquement orienté tous les bacheliers sans tenir compte réellement des dossiers ou des livrets scolaires des candidats. Une telle pratique ne tient compte ni de la capacité d'accueil ni de l'encadrement pédagogique des facultés. En réalité, l'orientation systématique de tous les bacheliers à l'université peut amener à l'université des étudiants inexorablement voués à l'échec.

3°- Le choix des filières

A l'absence des prérequis indispensables aux études supérieures pour certains candidats, viendrait s'ajouter le choix de filières pour lesquelles ils seraient encore insuffisamment préparés. Le choix d'une filière par les nouveaux bacheliers sénégalais s'opère selon des critères peu objectifs (sauf pour les enfants dont les parents mesurent les enjeux...) :

- a- malgré les récents efforts du Directeur de l'Office du Baccalauréat qui multiplie ses contacts avec les lycées, les candidats aux études supérieures ne sont pas toujours bien informés des possibilités d'étude et de formation qui sont offertes au-delà du lycée ;
- b- il n'existe à l'Université aucun centre d'information, d'accueil ou de conseil destiné aux étudiants ;
- c- de nombreux candidats préfèrent les Facultés de Lettres et de Droit, au détriment des Sciences, de la Technique, ou des formations courtes (2 ans) ne conférant pas le grade de licencié. Ces choix peuvent être justifiés par une vieille représentation sociale : en Afrique, l'école a toujours fait préférer le bureau à l'usine.

4°- Le manque de motivation des étudiants

Le manque de motivation des étudiants semble assez évident et pourrait être justifié par les sombres perspectives qui s'offrent à la jeunesse. L'administration, qui a invité à grand renfort de publicité ses agents 'au départ volontaire' en les indemnisant, ne semble pas très disposée à faire des promesses d'embauche qu'elle ne saurait tenir. La masse salariale est déjà pour elle une hantise. Les politiques d'ajustement structurel et la dévaluation du franc cfa (janvier 1994) ne semblent pas offrir au pays de meilleures perspectives comme leurs tenants l'ont laissé croire. Le secteur privé lui aussi est confronté à de graves difficultés. Son principal créancier, l'Etat, l'a presque mis à genoux avec ses factures impayées. Les industriels n'investissent presque plus ni en équipements ni en personnels. Ils sont plutôt tentés de déclarer faillite...

5•- *Le déséquilibre formation/emploi*

Avec la crise économique, le nombre de diplômés d'enseignement supérieur a très vite dépassé la capacité d'absorption du marché. Le chômage des jeunes diplômés, toutes spécialités confondues, est aujourd'hui un phénomène qui va crescendo ⁽⁶¹⁾.

Mais ces cinq groupes de facteurs ne seraient pas les seuls en cause dans les difficultés actuelles de l'enseignement supérieur au Sénégal.

En effet, selon la BANQUE MONDIALE (mars 1992), l'aggravation des conditions d'études et de recherche a joué un rôle important dans la dégradation de la qualité de l'enseignement supérieur. Car, « sous l'effet de l'augmentation incontrôlée du nombre des inscriptions, les effectifs sont devenus lourdement surchargés, avec aujourd'hui 18 000 étudiants entassés dans des locaux conçus au départ pour en accueillir 3 500. L'université a atteint les limites du possible avec les ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement et de la recherche » ⁽⁶²⁾.

Certes, les parts du budget de l'Etat allouées à l'enseignement supérieur n'ont cessé de croître, passant de 16 % du budget de l'Education Nationale en 1983-84 à 25 % en 1990-91 ⁽⁶³⁾. Mais ni le volume ni la répartition des sommes allouées à l'enseignement supérieur ne semblent être de nature à entraîner une amélioration de la qualité des enseignements. En effet, selon le Recteur de l'UCAD (NIANG, juillet 1992), « le budget de l'Université reste nettement insuffisant, malgré un réel effort du Gouvernement, en ce sens que la part de ce budget réservée à l'enseignement et à la recherche, constante depuis des années, est nettement faible, représentant à peine 25 % du budget total, les 75 % restants étant destinés aux dépenses de personnel. La petite croissance annuelle du budget est essentiellement due à celle de la masse salariale (recrutement d'enseignants et de chercheurs) » ⁽⁶⁴⁾. L'UCAD ne disposerait donc pas de ressources financières suffisantes pour faire convenablement face à ses différentes obligations pédagogiques et scientifiques. Tous les efforts semblent engloutis par la massification des étudiants, la croissance des effectifs nécessitant chaque fois plus d'enseignants.

La question pourrait dès lors être posée de savoir si l'Etat du Sénégal peut faire face seul au fonctionnement de cette institution initialement créée pour tous les pays d'Afrique au Sud du Sahara, anciennement sous domination française.

⁶¹- Selon la BANQUE MONDIALE (mars 1992, p. iv), "(...) En 1984, on comptait 820 diplômés de l'université inscrits au chômage. Aujourd'hui, il y aurait, selon diverses estimations, entre 2000 et 3000 diplômés de l'enseignement supérieur au chômage. La situation risque de se détériorer davantage dans les années à venir". C'est à ce titre qu'en 1993-94, des étudiants titulaires de la Licence ou inscrits en Maîtrise se sont présentés au concours d'entrée dans des formations traditionnellement réservées à des bacheliers (Section C de l'ENS, Ecole Nationale des Officiers d'Active, etc.)...

⁶²- BANQUE MONDIALE (mars 1992) : La revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal, p. i.

⁶³- Selon les Annuaires statistiques du MEN (1982 et 1993), en 1981-82 le budget total de l'Education (28665,6 millions ou 3,4 du PIB) représentait 22,84 % du budget de l'Etat (125493 millions); en 1991-92 l'Education absorbait (61686,2 millions soit 3,7 % du PIB) 27,38 % du budget de l'Etat (225305 millions). Les dépenses de personnels du MEN se chiffraient à 19464,3 millions (soit 67,90 % du budget du MEN) en 1981-82 et à 43445,9 millions (soit 70,43 % du budget du MEN) en 1991-92.

⁶⁴- Souleymane NIANG (juillet 1992). Rapport annuel pour la rentrée universitaire 1992-1993. Dakar : UCAD/Rectorat. Voir page 28.

En définitive, «le problème (de l'université de Dakar) ne réside (donc) pas seulement dans la surcharge des effectifs, mais également dans la détérioration progressive des infrastructures matérielles existantes (équipements, laboratoires, bibliothèques) due au manque de ressources et à l'absence de procédures de gestion appropriées pour la maintenance et les réparations. La bibliothèque reçoit 0,6 % du budget total de l'université, alors que la norme internationale est de 5 % »⁽⁶⁵⁾.

L'université n'investit donc plus dans l'enseignement (sauf pour les salaires) et la recherche parce qu'elle doit faire face à d'autres obligations que le contexte socio-politique lui impose. En réalité, elle est aujourd'hui comparable à une gigantesque entreprise d'oeuvre sociale qui « dépense vingt fois plus d'argent pour nourrir les étudiants que pour acquérir des livres et des périodiques pour la Bibliothèque. Près de la moitié du budget de l'enseignement supérieur est consacrée aux dépenses sociales (bourses, nourriture et logement).

La répartition des ressources est révélatrice du changement progressif du rôle de l'université par suite de l'accroissement incontrôlé des effectifs et du militantisme efficace des étudiants. Au fil des années, l'expansion quantitative a pris le pas sur les aspects qualitatifs et on a consacré davantage de ressources aux besoins sociaux des étudiants qu'aux activités pédagogiques. La recherche de l'excellence intellectuelle a été sacrifiée au nom d'expédients politiques, et il est probable que ce déclin continuera à moins que des réformes radicales ne soient mises en oeuvre »⁽⁶⁶⁾.

6°- La composition du corps enseignant (encadrement pédagogique et scientifique)

Il est difficile d'apprécier objectivement la qualité pédagogique et scientifique des enseignants du supérieur. Cependant, dans le cas de l'UCAD la concomitance de certains faits peut susciter des interrogations sur la qualification des enseignants actuels. Tout d'abord les pratiques institutionnelles. Tade AKIN-AINA (janvier 1994, p. 29) soutient notamment que «la perte de personnel chevronné et dévoué dans de nombreuses universités (africaines), puis la lenteur à remplacer les titulaires de postes de très haut niveau ont limité 'le processus de supervision par les mentors' et ralenti le transfert sans heurt non seulement des capacités mais également des valeurs et de l'éthique. De même, l'intervention incessante des gouvernements dans les nominations à l'université a créé un corps de personnel et de titulaires universitaires pour lesquels l'université n'est pas la préoccupation majeure, qui n'en n'ont pas internalisé l'éthique fondamentale que d'ailleurs ils respectent peu. Ainsi la qualité est dégradée par tout un éventail de mauvais comportements qui affectent les admissions, les examens, l'enseignement, les publications et la gestion des bourses»⁽⁶⁷⁾. Aux interventions des gouvernements dans les nominations des enseignants, s'ajoutent des pratiques internes aux universités. Grâce au mandarinat, même lorsqu'il existe des concours externes (par exemple les sessions d'agrégation organisées par le CAMES), les professeurs titulaires peuvent promouvoir qui ils veulent, sans toujours tenir compte de la valeur scientifique et pédagogique de leurs assistants.

⁶⁵- BANQUE MONDIALE (mars 1992) : La revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal, p. iii (résumé analytique, préambule).

⁶⁶- BANQUE MONDIALE (mars 1992) : La revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal, p. i (résumé analytique, préambule).

⁶⁷- AKIN-AINA, Tade (1994). Qualité et pertinence : les universités africaines au 21ème siècle. Lesotho : Association des Universités Africaines (Document préparé pour le groupe de travail sur l'enseignement supérieur des bailleurs de fonds pour l'éducation en Afrique -DAE) 16-20 janvier 1995. Voir p. 29.

Ces pratiques institutionnelles ou des pratiques similaires, liées probablement à d'autres facteurs, ont entraîné à l'UCAD une situation contre laquelle le Recteur Niang souhaite entreprendre une croisade : la massification des enseignants dans le corps des assistants et des maîtres-assistants. En effet, alors que l'université connaît une grave crise pédagogique mise à nu par les évaluations certificatives, les assistants et les maîtres-assistants sont plus nombreux que les enseignants de rang magistral (professeurs titulaires et maîtres de conférences). A titre d'exemple, au cours des cinq dernières années (1989-90 à 1993-94), les assistants et les maîtres-assistants représentaient presque toujours les 4/5 du corps enseignant (voir *tableau CI.23*) selon le Recteur S. NIANG (mai 1994, p. 5) ⁽⁶⁸⁾.

Tableau CI.23 : Evolution des effectifs du corps enseignant de l'UCAD entre 1989 et 1994

	Total	Corps Magistral	Maîtres-Assistants	Assistants	% Assistants + M.- Assist.
1989-90	892	170	205	481	76,91
1990-91	887	172	197	518	79,48
1991-92	1 089	194	211	684	82,18
1992-93	923	180	210	533	80,50
1993-94	938	127	219	542	81,13

Source : NIANG (mai 1994, p. 5)

Le déséquilibre entre le nombre des professeurs de rang magistral (à partir de maître de conférences) et les autres enseignants semble important à l'UCAD. Les assistants et maîtres-assistants représentent plus de 75 % du total des enseignants entre 1989-90 et 1992-93. Dans quelle mesure le surnombre des jeunes enseignants affecte-il la qualité de l'enseignement ? Quelle part revient respectivement au surnombre des maîtres-assistants et des assistants, d'une part, et l'accroissement des effectifs d'étudiants, d'autre part, dans la détermination des rendements internes de l'UCAD ? Autrement dit, les rendements internes seraient-ils meilleurs là où les enseignants de rang magistral sont plus nombreux ou en nombre relativement important comparativement aux autres corps ? Plus simplement, les rendements internes seraient-ils meilleurs lorsque les étudiants sont encadrés par un corps professoral complet composant une équipe autour d'un ou de plusieurs enseignants de rang magistral ? En tout état de cause, les autorités académiques semblent fortement incriminer les assistants et les maîtres-assistants dans la recherche des causes de la crise actuelle. Aussi, dès l'année académique 1994-95, les assistants ne seront plus titularisés dans cette fonction. Leur maintien à l'université est conditionné par la soutenance de thèses et à la publication de travaux scientifiques. Ils disposent à cette fin d'une période probatoire de cinq ans au plus. La nomination des maîtres de conférences au grade de professeur titulaire est, elle aussi, conditionnée par l'encadrement de candidats au doctorat et à la qualité des thèses ainsi dirigées ⁽⁶⁹⁾.

⁶⁸- Souleymane NIANG (mai 1994). Université Cheikh Anta Diop de Dakar : Stratégies, perspectives et mise en oeuvre. Dakar : UCAD/Rectorat. Voir page 5.

⁶⁹- Le train de mesures prises par le gouvernement pour compter de la rentrée universitaire 1994-1995 modifie de façon importante le statut des assistants : Loi n° 94 - 76 du 24 novembre 1994, in Journal Officiel de la République du Sénégal, n° 5612 du 17 décembre 1994, pp. 538 - 539 . Titularisés jusqu' là après deux années d'enseignement, ils ne seront plus recrutés qu'en qualité de stagiaires pour un an renouvelable cinq fois (Article 34)... Ce qui plus est (Article 7 bis) « Tous les enseignements dispensés font, à leur terme, l'objet d'avis pédagogiques formulés anonymement par les étudiants qui les ont suivis. L'analyse de ces avis par les commissions pédagogiques sera communiquée aux enseignants concernés et versée à leur dossier».

Autre concomitance : la crise de l'enseignement supérieur s'accompagne d'une importante africanisation du corps enseignant (voir *tableau C1.24*).

L'africanisation du corps enseignant soulève également d'importantes interrogations. Ces questions sont suscitées par la concomitance de la crise pédagogique avec le recrutement de jeunes enseignants africains. L'africanisation de l'UCAD (voir *tableau C1.24*) est relativement importante parmi les assistants et les maîtres-assistants ⁽⁷⁰⁾. Par exemple, la situation actuelle mériterait d'être comparée aux données enregistrées alors que le personnel enseignant était à majorité composé de non-africains. La comparaison se ferait grâce à une étude méthodique, portant notamment sur l'analyse des programmes offerts par l'université, la diversité des activités de formation, les recherches entreprises, les rendements internes, etc., au cours des deux périodes.

Tableau C1.24 : Taux d'africanisation du corps enseignant à l'UCAD entre 1989 et 1992

	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Total	79,67	83,90	86,21	79,93	85,12
Professeurs Titulaires	67,92	76,56	79,22	81,33	78,26
Maîtres de Conférences	80,51	75,51	74,19	71,13	73,52
Maîtres Assistants	81,33	83,05	89,26	81,21	92,38
Assistants	82,24	86,90	88,20	80,88	85,38

Source : NIANG (juillet 1992, p. 3 et ss)

La chute du nombre des enseignants africains entre 1989-90 et 1991-92 n'a pas fait l'objet d'explication dans le document consulté...

Les taux élevés d'assistants et maîtres-assistants et d'africanisation du corps enseignant de l'UCAD entraînent plusieurs questions, parmi celles-ci :

- Les enseignants de l'UCAD ont-ils les compétences scientifiques requises pour les niveaux auxquels ils interviennent ?
- Les enseignants de l'UCAD ont-ils les savoirs et les savoir-faire professionnels (pédagogiques) indispensables à l'exercice de la fonction ?
- Les enseignants de Dakar sont-ils recrutés selon des critères clairement spécifiés en regard des programmes qui devront être enseignés ?
- Les enseignants de l'UCAD sont-ils recrutés selon d'autres critères qui ne tiennent pas compte des programmes à enseigner ?
- Quel est l'impact du niveau de qualification professionnelle et scientifique des enseignants de l'UCAD sur les résultats ? ⁽⁷¹⁾

⁷⁰- Souleymane NIANG (juillet 1992). Rapport annuel pour la rentrée universitaire 1992-1193. Dakar : UCAD/Rectorat. voir page 3 et ss.

⁷¹- Selon HUSEN, SAHA et NOONAN cités par PSCHAROPOULOS et WOODHALL (1988), op. cit., «les recherches futures ne devraient plus se préoccuper de savoir si la qualification des enseignants a un impact sur les résultats, puisque la réponse à cette question est sans aucun doute positive. Mais les questions qui restent posées concernent le comment, en raison de quelles caractéristiques précises et dans quel contexte cet impact est significatif», voir p. 234.

A ce point du tableau général et de la présentation du cadre général de la recherche, une double constatation peut être tirée de toutes les données rendues publiques et de leur appréciation par leurs auteurs.

a)- Il semble admis (presque irréfutable) que le système d'enseignement en général et l'enseignement supérieur en particulier connaissent de nombreux problèmes. Parmi ceux-ci, les plus saillants seraient :

- le déséquilibre entre l'offre et la demande d'éducation,
- les déperditions scolaires d'un niveau à l'autre,
- les résultats aux examens.

b)- Les élèves et les étudiants sont souvent cités comme étant la cause principale sinon l'unique cause des dysfonctionnements internes souvent identifiés. Leur niveau aurait baissé. S'agissant en particulier des étudiants, ils auraient des difficultés à s'adapter à l'université parce qu'ils n'auraient pas été préparés suffisamment à l'enseignement supérieur.

Il semble pourtant que les données rendues publiques ne seraient pas de nature à permettre des jugements aussi catégoriques, même si elles permettent d'entrevoir de réels problèmes.

Des avis comme ceux de la Banque Mondiale, qui s'imposent de plus en plus comme unique référence, ne devraient-ils pas être nuancés et établis sur des études (ou des séries d'études) plus «fouillées» ? Les macro-analyses qui sont aujourd'hui privilégiées permettent-elles d'identifier avec un maximum de précision les causes réelles des phénomènes observés ?

Les causes souvent citées sont-elles établies, redoutées ou simplement postulées ?

Certes, l'université de Dakar est confrontée avec des difficultés manifestes de gestion et même de croissance. Elle aurait été construite pour 3500 étudiants. Elle en accueille plus de vingt mille. Certes, les résultats aussi sont globalement catastrophiques aux examens universitaires. Mais dans la détermination des causes profondes ou cachées de ces difficultés, quelle part reviendrait :

- 1°- au contexte économique et politique qui serait peu propice aux études supérieures ;
- 2°- au niveau varié des candidats aux études supérieures, en fonction de leur origine scolaire et sociale;
- 3°- à l'admission systématique de tous les bacheliers en faculté;
- 4°- à la motivation des étudiants;
- 5°- à l'absence de structures d'accueil et de prise en charge pédagogiques des nouveaux étudiants;
- 6°- à l'encadrement pédagogique (professeurs du supérieur insuffisamment préparés à leurs missions);
- 7°- au volume des budgets alloués à l'université, mais surtout à la répartition des ressources disponibles qui s'effectuerait au détriment de l'acquisition de ressources d'enseignement et de recherche.

Au total, le tableau général de la situation de l'enseignement au Sénégal pourrait être résumé comme suit :

- a)- l'évolution démographique semble devoir peser d'un poids assez lourd sur l'expansion de l'enseignement. En effet, d'importants efforts devraient être encore consentis si tous les scolarisables devaient réellement bénéficier de l'enseignement. En 1988, il y avait 3 216 888 Sénégalais âgés de 5 à 24 ans, soit 46,62 % de la population résidente totale dont le taux annuel de croissance est de 2,7 %;
- b)- l'évolution de la scolarisation par niveau d'enseignement indique une forte demande sociale d'enseignement. Entre le début des années '60 et le début des années '90, les effectifs par niveau d'enseignement (voir supra tableau 3) ont été respectivement multipliés : par 5,62 dans l'élémentaire (129000 élèves en 1960 contre 725496 en 1990); par 14,62 dans l'enseignement moyen et secondaire (13000 élèves en 1960 contre 190097 en 1990) ; et par 15,40 dans le supérieur (1400 étudiants en 1960 contre 21562 en 1990);
- c)- les besoins en main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée se sont accrus depuis 1960. En effet, la consolidation de l'indépendance politique et culturelle supposait une véritable indépendance économique, la formation d'un nouveau type d'homme en rupture avec les exigences de l'époque coloniale;
- d)- manifestement, le système d'enseignement du Sénégal continue encore de fonctionner sans tenir compte des nouvelles données économiques et financières. L'Etat, jadis principal utilisateur des produits de l'école, est soumis à une politique importante de réduction des effectifs de ses agents et de contrôle de la masse salariale. Le système d'enseignement devrait en conséquence réorienter ses objectifs, ses contenus et ses méthodes afin de prendre en charge la formation d'un nouveau type d'agent de développement social, économique et culturel. L'école doit susciter la formation d'un nouveau type d'homme qui n'attend pas tout de la collectivité et qui, au contraire, crée des projets générateurs d'emplois. Le système formel d'enseignement doit, plus que jamais, tenir compte, et s'ouvrir au génie caractéristique du dynamisme du secteur informel et à la réussite économique d'employeurs pourtant analphabètes.

A défaut, l'école paraîtra de plus en plus inutile... si elle était jugée en fonction du *taux de retour sur l'investissement*. Car, «le moins que l'on pourrait attendre de l'étudiant et de l'université, c'est qu'ils justifient cet investissement, le premier par ses efforts personnels, la seconde par la qualité et l'efficacité du curriculum auquel elle soumet l'étudiant. On devrait attendre du diplômé, en outre, que par ce retour sur l'investissement il 'rembourse' la collectivité du prêt sur l'investissement qu'elle lui a consenti un jour (...)
(72).

C'est donc l'analyse des facteurs démographiques, sociaux et économiques et de leurs interactions qui permettraient de mieux comprendre quels efforts ont été faits dans le passé, et quels efforts restent encore à faire en matière d'enseignement au Sénégal. Cependant, les efforts à faire devraient également tenir compte de facteurs internes au système d'enseignement.

⁷²- Pierre CAZALIS (OCDE 1988) : Les préalables politiques et méthodologiques à l'application de la notion de productivité dans les établissements d'enseignement supérieur. In O.C.D.E. (1988). La notion de productivité dans les établissements d'enseignement supérieur. Sillery (Québec G1T 2R1) : Presses de l'Université du Québec. Voir page 32.

En effet, l'une des caractéristiques majeures du système d'enseignement et de formation au Sénégal est la forte sélection. L'orientation politique plusieurs fois réaffirmée était de vouer tout le système à la formation des élites. Force est de reconnaître pourtant aujourd'hui que c'est justement sur l'efficacité et sur la productivité que le système est le plus sévèrement critiqué.

En définitive, la situation éducative paraît préoccupante parce que :

- 1°- la demande d'éducation reste encore assez forte,
- 2°- d'importants efforts ont été pourtant consentis,
- 3°- mais à tous les niveaux l'efficacité et la productivité du système semblent aujourd'hui trop faibles.

Selon Tade AKIN-AINA (1994), l'analyse de la qualité et la pertinence des universités africaines ne peut se faire sans tenir compte du cadre historique qui permet de «comprendre le changement d'orientation de la qualité et de la pertinence dans le sens soit de l'accroissement soit de la diminution»⁽⁷³⁾. Tenant compte de «l'événement ou de la phase historique dominante au cours de laquelle l'université a été fondée ou fonctionne» (p. 11), l'auteur divise le cadre historique en quatre phases :

- a- les universités coloniales (1900-1960),
- b- les universités de l'indépendance (1961-1966),
- c- les universités de développement (1967-1979),
- d- et les universités de la crise (1980 à nos jours).

Il serait également utile, pour bien comprendre la situation actuelle des universités africaines, de dégager les rapports économiques, culturels et affectifs que chacun des états entretient avec l'ancienne puissance colonisatrice. Il serait également important de circonscrire les rapports qui existent encore entre les systèmes et les institutions actuels d'enseignement et les modèles qui les ont inspirés. Selon l'historien Iba Der THIAM (in UNESCO/BREDA 1992) ancien ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur du Sénégal, «l'institution universitaire est en crise parce qu'elle a du mal à s'adapter à un monde qu'elle ignore quelquefois, (...), un monde qu'elle accuse et qui l'accuse, un monde qui change très vite et la confronte ainsi à des défis et à des exigences auxquelles elle ne peut pas promptement répondre, à cause des pesanteurs historiques qui pèsent encore lourdement sur elle»⁽⁷⁴⁾.

Quelles seraient ses pesanteurs qui ont conduit le gouvernement du Sénégal à modifier de façon importante les textes relatifs aux franchises universitaires⁽⁷⁵⁾ ?

⁷³- AKIN-AINA, Tade (1994). Qualité et pertinence : les universités africaines au 21ème siècle. Lesotho : Association des Universités Africaines (Document préparé pour le groupe de travail sur l'enseignement supérieur des bailleurs de fonds pour l'éducation en Afrique -DAE) 16-20 janvier 1995. Voir p. 11.

⁷⁴- Iba Der THIAM (UNESCO/BREDA 1992) : Innovations et réformes dans l'enseignement supérieur : les voies du renouveau, p. 119; in UNESCO/BREDA (1992) : L'enseignement supérieur en Afrique : tendances et enjeux pour le XXIè siècle, Dakar UNESCO/BREDA.

⁷⁵- Loi n° 94 75 du 24 novembre 1994, in *Journal Officiel de la République du Sénégal*, n° 5612 du 17 décembre 1994, pp. 537 - 538. Dans l'exposé des motifs de cette loi, le législateur écrit : «Le présent projet vise à conformer la loi 67 - 45 du 13 juillet 1967 aux dispositions du Conseil interministériel relatives à la maîtrise des flux et à la gestion des effectifs ainsi qu'aux mesures à appliquer en cas de grève». Cette loi vise donc à réglementer la durée du séjour à l'université (*plus de dérogations abusives*) et la circulation de hommes (*les forces de l'ordre campent effectivement en permanence sur l'ensemble de l'université depuis la rentrée 1994-95*). Voir aussi Loi n° 94 - 79 du 24 novembre 1994 relativeaux franchises universitaires, JORS n° 5612, op. cit., p. 540 - 542.